



encouragement
promotion intégration

RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Avec le soutien de :



Le mot du Président

A un moment où notre pays est en train d'assumer sa part des conséquences générées par la fuite de millions d'Ukrainiens qui ont quitté leur patrie devant les horreurs de la guerre, il serait hasardeux de prédire ce que l'année 2022 nous réservera comme nouveaux défis sur le plan humanitaire, économique et social.

Tourner le regard sur l'année dernière pour en établir le bilan est par contre plus aisé. Finalement, 2021 se sera en effet avérée une année accomplie pour la Fondation EPI. D'un côté, nous avons su maintenir l'activité de nos services établis, en respectant les hauts standards de qualité que nous nous sommes fixés. D'un autre côté, nous avons pu consolider le cadre de la nouvelle mission que nous nous étions donnée depuis 2018 pour venir en aide à des bénéficiaires de protection internationale (BPI).



Une gestion parcimonieuse des deniers à notre disposition a permis de clôturer l'exercice avec un léger excédent de recettes qui alimentera nos réserves, tout en nous autorisant à envisager avec sérénité le développement futur de nos missions.

Nos dépenses en 2021 ont compris 62,87 pour cent de frais salariaux (dépenses sociales et frais de formation inclus) et 34,23 pour cent de frais administratifs (y compris nos frais de loyer, d'infrastructure informatique, de transport et d'entretien de nos voitures de services), alors que 2,90 pour cent ont servi pour venir en aide à des jeunes, accompagnés par nos services, et à leurs familles, lorsque ceux-ci se sont trouvés dans le besoin : achat d'effets scolaires ou vestimentaires, remboursement du coût de cours d'appui, acquisition d'articles ménagers de base, ...

Nous devons 93,70 pour cent de nos recettes à des interventions de l'Etat (financements sur base de forfaits ou de conventions confondus). 4,01 pour cent nous ont été accordés par des entités, actives dans le domaine philanthropique et social (Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, Fondation André Losch, services clubs). Le solde de 2,29 pour cent provient de dons qui nous ont été généreusement alloués par des entreprises et des personnes privées.

Notre effectif est passé en 2021 à 19 collaboratrices et collaborateurs (équivalant à 13.625 postes occupés à temps complet), dont seulement deux postes sont affectés à des tâches administratives.

Nos services ont assuré l'accompagnement de presque 300 adolescent(e)s et jeunes adultes. 22 jeunes profitant du suivi de l'EPI ont été d'accord pour réintégrer l'école. Grâce à notre aide, 15 autres ont trouvé un stage ou un apprentissage, et nous avons pu contribuer à l'engagement de 21 autres, dont la plupart ont eu un contrat de travail à durée indéterminée. 6 jeunes ont obtenu un permis de conduire, grâce à l'appui de l'EPI, augmentant ainsi leurs chances de trouver un emploi seyant à leurs facultés.

Nous sommes profondément reconnaissants à la Fondation André Losch dont l'aide financière entre septembre 2018 et fin 2021 a autorisé la mise sur pied de notre projet inter-c, destiné à aider les bénéficiaires de protection internationale (BPI) dans leurs démarches pour intégrer le marché de l'emploi luxembourgeois. Nous remercions au même titre l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte de sa disponibilité d'assurer la relève à partir de 2022, pour autant que les dossiers ne sont pas éligibles dans le cadre de la convention de soutien financier,

conclue au début de 2021 avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire visant surtout l'accompagnement de jeunes BPI de moins de 25 ans.

Nos collaboratrices et collaborateurs du Service Follow up ont aidé nombre de jeunes à stabiliser leur situation personnelle, familiale, scolaire ou professionnelle. Au-delà de l'encadrement individuel de jeunes à la recherche d'un emploi, le Service AISP a mis au point plusieurs programmes d'aide à leur insertion sur le marché du travail et étendu ses contacts à d'autres secteurs économiques, susceptibles d'engager des jeunes que nous suivons. Enfin, le Service psychologique se voit confronté à un nombre accru de demandes d'aide, requérant à terme un renforcement de l'équipe en place.

Le nombre croissant de dossiers qui sont confiés à notre Fondation nous exposera à plus ou moins long terme au défi de trouver de nouveaux locaux de travail. Plutôt que de multiplier le nombre de bureaux entretenus à travers le pays, nous préférons un regroupement plus poussé de nos activités en un seul lieu de travail, sis au centre du pays, tout en continuant à entretenir nos antennes qui fonctionnent actuellement à Esch/Alzette, Dommeldange, Diekirch et Wiltz.

C'est avec fierté et plaisir que je tiens à remercier tous ceux qui, à un titre ou un autre, ont bien voulu contribuer aux résultats que notre Fondation a atteints en 2021, donateurs généreux, partenaires pour la réalisation de nos projets, collaboratrices et collaborateurs de la Fondation, membres du Conseil d'administration. C'est de leur engagement passé et futur que dépendra le succès pour mener à bonne fin les causes défendues par l'EPI.

Eisenborn, le 15 mai 2022

Paul Schmit
président du Conseil d'administration

Table des matières

1. L'objet social de la Fondation EPI.....	5
2. Le Service Follow Up.....	6
2.1. <i>Le concept.....</i>	<i>6</i>
2.2. <i>Le public cible.....</i>	<i>6</i>
2.3. <i>La méthodologie</i>	<i>6</i>
2.4. <i>Le personnel affecté au Service Follow Up et le financement du service.....</i>	<i>7</i>
2.5. <i>Le bilan 2002 – 2021</i>	<i>8</i>
3. Le Service AISP (Service d'Accompagnement et d'Insertion Socio-Professionnelle)..	12
3.1. <i>Le concept.....</i>	<i>12</i>
3.2. <i>Le public cible.....</i>	<i>12</i>
3.3. <i>La méthodologie</i>	<i>12</i>
3.4. <i>Le bilan 2021</i>	<i>15</i>
3.5. <i>Le projet « permis de conduire ».....</i>	<i>17</i>
3.6. <i>Le personnel affecté au Service AISP et le financement du service.....</i>	<i>18</i>
3.7. <i>Le bilan 2012 - 2021.....</i>	<i>189</i>
4. Le Service Psychologique	20
4.1. <i>Le concept.....</i>	<i>20</i>
4.2. <i>Le public cible.....</i>	<i>20</i>
4.3. <i>La méthodologie</i>	<i>200</i>
4.4. <i>Le personnel affecté au Service Psychologique et le financement du service.....</i>	<i>211</i>
4.5. <i>Le bilan 2021</i>	<i>212</i>
4.6. <i>Le bilan 2016 - 2021.....</i>	<i>24</i>
5. Le projet Inter-C	24
5.2. <i>Historique</i>	<i>25</i>
5.2. <i>Public cible</i>	<i>25</i>
5.3. <i>Méthodologie</i>	<i>26</i>
5.4. <i>Le personnel affecté au projet inter-c.....</i>	<i>26</i>
5.5. <i>Les activités pour compte de BPI, âgés de plus de 25ans.....</i>	<i>27</i>
5.5.1. <i>Profil des BPI rencontrés.....</i>	<i>28</i>
5.5.2. <i>Motivation et contenu des suivis</i>	<i>30</i>
5.6. <i>Les activités pour compte de BPI, âgés de 18 à 25 ans</i>	<i>30</i>
6. Autres activités	33
7. Les localités des services de l'EPI	34
8. Visites et échanges	355
9. Le personnel.....	366
10. La gestion financière et les comptes	377
11. Les organes statutaires	38

1. L'objet social de la Fondation EPI

A partir du 1^{er} janvier 2019, les activités de l'association EPI avaient été reprises par la nouvelle Fondation EPI. Lors de sa première année d'activité, la Fondation s'était efforcée d'assurer sa mission dans la continuité des activités déployées par l'association au cours des années antérieures, en donnant une perception compréhensive des jeunes en détresse et en sensibilisant le grand public pour l'intérêt de la collectivité à une insertion familiale, sociale et professionnelle appropriée des jeunes suivis par nos services.

Ainsi, la Fondation a repris la charge de l'encadrement socio-familial de jeunes, tout en s'efforçant d'assurer leur insertion dans la vie sociale et dans le monde du travail. Elle leur offre un soutien individualisé et global afin de les accompagner dans leur développement et de les aider à construire une vie autonome.

La mission historique de l'EPI a consisté dans le soutien des pensionnaires et des anciens/anciennes pensionnaires du Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE) de Dreibern/Schrassig et de leurs familles d'origine, complétant en cela les missions du CSEE.

Or, aujourd'hui la Fondation EPI vient en aide à des jeunes, peu importe s'ils ont fait l'objet d'une mesure de placement judiciaire ou s'ils nécessitent le support de l'EPI pour éviter ce genre de mesure. Elle s'occupe en général des jeunes qui lui ont été confiés par les soins de l'Office National de l'Enfance (ONE).

Notre **Service Follow up** offre un encadrement aux jeunes et à leurs familles dans le cadre d'une assistance psychique, sociale et éducative en famille avec la spécialisation sur des jeunes entre 12 et 27 ans. Le Follow Up intervient de façon préventive, mais peut aussi s'occuper de la réinsertion familiale après une mesure de placement.

Notre **Service AISP** (Service d'accompagnement à l'insertion socio-professionnel) est spécialisé dans l'encadrement de jeunes et de jeunes adultes à la recherche d'un projet scolaire ou professionnel (réintégration de l'école, inscription à l'ADEM, établissement d'un projet socio-professionnel, recherche de stages et d'apprentissages, aide à l'embauche).

Certains problèmes d'intégration sociale nécessitent une prise en charge psychothérapeutique plutôt qu'éducative. Notre **Service psychologique** accompagne les jeunes concernés et leurs familles pour les aider à prévenir ou à surmonter les difficultés rencontrées.

Depuis 2018, l'EPI est également active dans le domaine de l'aide aux réfugiés. En partenariat avec l'asbl Touchpoints, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire et l'aide financière de la Fondation Losch, elle a mis au point en 2021 le **Service Inter-C** afin de prendre en charge des bénéficiaires de protection internationale (BPI) en vue de leur faciliter l'insertion dans la société luxembourgeoise, en vue de les aider à trouver un emploi et en vue de les encadrer au cours des premiers mois après l'embauche et sur leur lieu de travail. Cette activité bénéfique entretemps d'un cadre conventionné avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire ainsi que d'un soutien financier de la part de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte.

Au Luxembourg quelque 1300 mineurs grandissent en-dehors de leur famille d'origine. En 2021, l'EPI s'est occupée de 129 adolescents, âgés entre 12 et 17 ans (en 2020 : 189) et de 112 jeunes adultes, âgés entre 18 et 27 ans (en 2020 : 71), qui lui ont été confiés par les autorités administratives ou judiciaires, ou qui ont demandé son soutien de leur propre gré. Parallèlement, 56 BPI ont été pris en charge dans le cadre du projet inter-c (en 2020 : 26).

2. Le Service Follow Up

2.1. Le concept

Le *Service Follow Up* offre une assistance psychique, sociale et éducative en famille. L'encadrement des jeunes et de leurs familles comporte des entretiens réguliers, des visites à domicile et toute autre forme d'intervention socio-pédagogique dans le but d'une amélioration de la situation générale des jeunes et, le cas échéant, de leur famille.

La mise en œuvre du *Service Follow Up* est axée sur le volet de l'aide socio-éducative pour la famille, sur des entretiens réguliers avec le jeune et, le cas échéant, sa famille. Cette mission consiste à conseiller, à soutenir ; il ne s'agit pas d'un travail de contrôle des bénéficiaires du programme, car le *Service Follow Up* n'a pas pour vocation de surveiller les jeunes, mais de les aider à identifier le parcours qu'ils souhaitent suivre pour s'intégrer dans la société et dans le monde du travail.

Le *Service Follow Up* s'adresse à tout jeune et de sa famille en détresse entrant en contact de leur propre gré, respectivement dirigé vers notre service par l'ONE, le tribunal de la jeunesse ou tout autre organisation.

Le but principal des interventions est d'offrir un soutien au jeune et à sa famille, soutien qui est surtout important pendant une phase de crise ou une phase autrement difficile.

2.2. Le public cible

Le *Service Follow Up* s'adresse à des jeunes entre 12 et 27 ans ou à des familles ayant au moins un enfant de la tranche d'âge en question.

2.3. La méthodologie

Les interventions comportent :

- l'encadrement psychosocial des familles par la mobilisation de leurs ressources,
- le soutien aux parents dans leur rôle parental et leurs tâches éducatives,
- la protection des jeunes par des interventions en famille en situation de crise,
- l'appui pour les jeunes et leur famille au niveau de démarches administratives,
- la collaboration avec le réseau psychosocial du jeune et de sa famille.

Les interventions ont pour but de stabiliser le bien-être du jeune au regard de :

- sa situation personnelle et sociale,
- sa situation scolaire ou professionnelle,
- la communication et des relations familiales,
- la situation générale de la famille.

2.4. Le personnel affecté au Service Follow Up et le financement du service

En 2021, 9 agents étaient affectés au projet, dont deux assistantes sociales et une éducatrice graduée (postes de 20 heures), quatre éducateurs/trices gradué(e)s à tâche hebdomadaire de 30 heures, une pédagogue à tâche hebdomadaire de 30 heures et une pédagogue à tâche hebdomadaire de 25 heures. Comme une éducatrice graduée (mi-temps) se trouvait en congé sans solde pendant l'année 2021, l'effectif en place du service a ainsi assuré une activité correspondant à une tâche de 5,125 ETP (équivalent temps plein).



Sabrina Boquel
Assistante sociale



Kim Faramelli
Pédagogue diplômée



Michel Flammant
Educateur gradué



Susana Goncalves
Assistante sociale



Valérie Jadoul
Educatrice graduée



Danielle Loewen
Pédagogue diplômée



Patricia Murrell
Educatrice graduée



Natalie Pickar
Educatrice gradué



Thomas Neumann
Educateur gradué

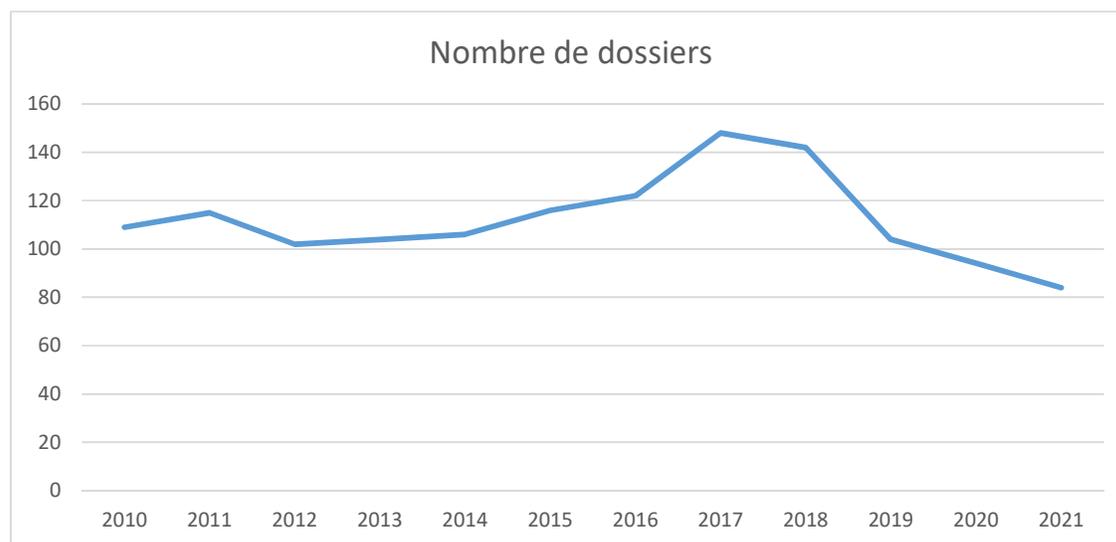
Les activités du *Service Follow Up* sont financées sur base de forfaits horaires, facturés mensuellement à l'Office National de l'Enfance (ONE).

Pour l'exercice 2021, l'EPI a mis en compte à l'ONE 4.945,25 (en 2020 : 4.461,0) forfaits horaires et 748 (en 2020 : 674,56) forfaits de déplacement pour ses prestations d'assistance psychique, sociale et éducative en famille correspondant à un montant total de 659.600,24 euros. Pour ses prestations dans le cadre des structures de logement en milieu ouvert, le *Service*

Follow Up a facturé 110,75 (en 2020 : 146,62) forfaits horaires et 20 (en 2020 : 57,47) forfaits de déplacement, correspondant à un total de 13.657,51 Euro.

2.5. Le bilan 2002 – 2021

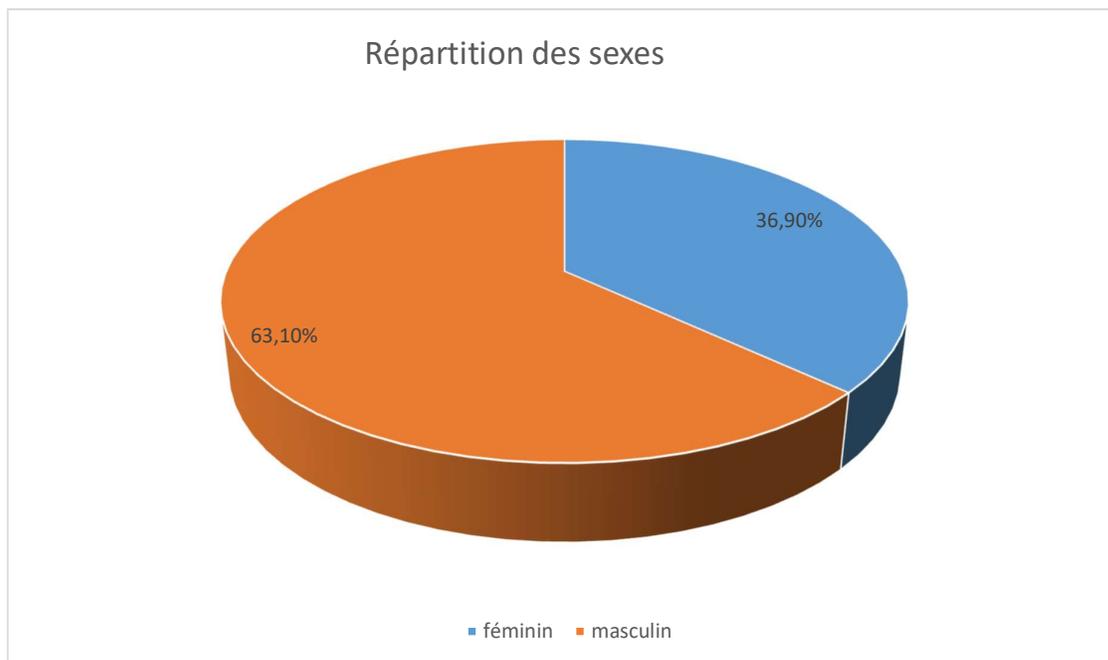
A partir de sa mise en place en 2002 et jusque fin 2008 la quasi-totalité des jeunes, pris en charge dans le cadre du projet Follow Up, étaient issus des structures du CSEE.



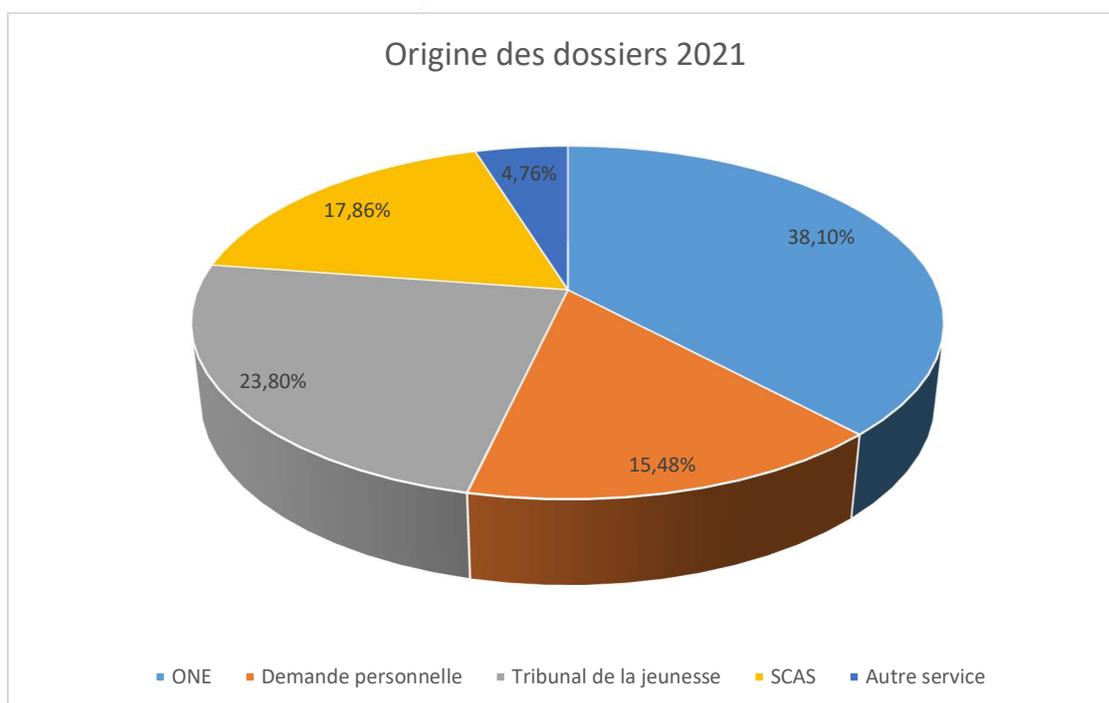
La baisse observée depuis 2017 est due en partie au changement de la politique en matière de la protection des mineurs qui a tendance à judiciaireiser de moins en moins de dossiers par la création de l'Office National de l'Enfance. Etant donné qu'historiquement l'EPI s'occupait surtout des jeunes profitant d'une mesure de congé dans le cadre d'un placement judiciaire, il va de soi que le nombre afférent de dossiers a baissé. Aussi, après une analyse approfondie des données disponibles à la fin du 1^{er} semestre 2019, une entrevue avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse avait-elle été organisée le 11 octobre 2019 afin de trouver des pistes pour corriger cette évolution. Sans retrouver le niveau d'activité des années antérieures, les initiatives prises à partir du 4^e trimestre 2019 ont permis de freiner la tendance antérieure avec la perspective de renouer avec le niveau que l'activité avait connu auparavant, dès que les mesures restrictives imposées par la pandémie auront été révoquées.

En effet, la réorientation amorcée dès l'année 2019 a buté sur les revers de la pandémie qui s'est déclarée en février/mars 2020. L'adaptation rapide des modalités de suivi aux contraintes liées au confinement et aux autres mesures d'hygiène, mises en place pour lutter contre la propagation du virus, a néanmoins permis de maintenir l'activité à un niveau élevé. La prise en charge de dossiers plus complexes qui ont requis un encadrement plus long des personnes suivis est reflétée dans les statistiques par un nombre moins élevé de dossiers traités par l'EPI, baisse compensée en partie par un suivi moyen plus intense par dossier entraînant un nombre plus élevé de forfaits d'indemnisation accordés par l'ONE.

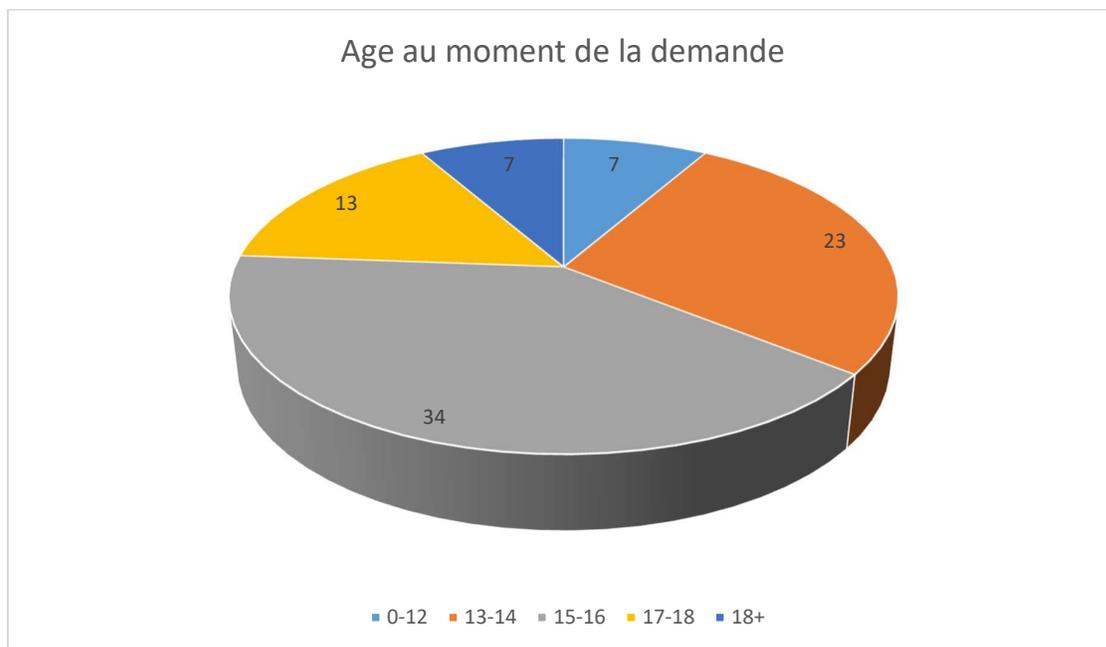
Le nombre de jeunes du sexe masculin à bénéficier des structures mises en place a, depuis le lancement du projet, toujours été supérieur à celui des adolescentes. En 2021, 63,10% des jeunes pris en charge étaient des adolescents et 36,90% des jeunes filles, soit un rapport de 1,71 :1.



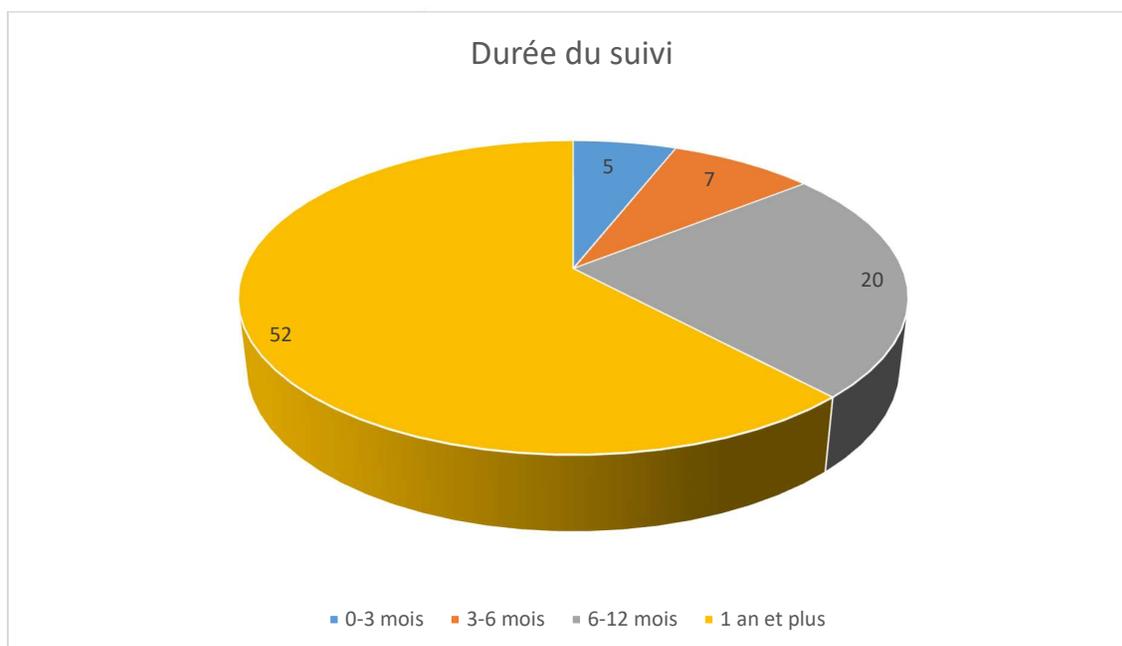
Le nombre de demandes parvenues à l'EPI par l'ONE, d'autres intervenants du secteur social et directement par des familles en situation de besoin a augmenté de façon continue pendant les années passées tandis que le nombre de demandes de la part des tribunaux de la jeunesse a diminué. En 2021, la part des demandes non-judicialisées a représenté 58,34% contre 41,66% de dossiers judicialisés.



La moyenne d'âge des jeunes lors de la première prise de contact est 16,93 ans. Le graphique ci-après montre la distribution des dossiers suivis en 2021 par rapport à l'âge des bénéficiaires. 36 % avaient moins de 15 ans au moment de contacter le service. 41 % étaient âgés entre 15 et 16 ans. 15% avaient 17 ou 18 ans. Les 8 % restant étaient majeurs au moment de leur demande d'aide.



La durée moyenne du suivi a été légèrement supérieure à 19,5 mois (587,64 jours). Le graphique ci-après documente la durée des suivis. Plus de la moitié des suivis (52 sur un total de 84) s'étendaient sur une période égale ou supérieure à 12 mois.



En 2021, 84 jeunes (contre 94 en 2020) ont bénéficié d'un encadrement par le Service « Follow up ».

L'évolution du nombre des dossiers que le « Follow up » a pris en charge au cours de la dernière décennie se présente comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dossiers en gestation en début d'exercice	58	62	65	63	79	83	76	68	54	56
Dossiers ouverts pendant l'exercice	44	42	41	53	43	65	66	36	40	28
Dossiers clôturés pendant l'exercice	40	39	43	37	39	72	74	50	38	39
Dossiers en gestation à la fin de l'exercice	62	65	63	79	83	76	68	54	56	45

La raison de clôture des dossiers tient pour 84% à la décision du bénéficiaire de prendre seul en mains sa vie au moment où il atteint l'âge de la majorité ou à un moment ultérieur.

3. Le Service AISP (Service d'Accompagnement et d'Insertion Socio-Professionnelle)

3.1. Le concept

Le Service AISP, mis en place dès 2011, se veut être un partenaire pour des jeunes à la recherche d'un emploi. Sa mission consiste à prendre en charge les jeunes qui en font la demande et à assister ceux-ci dans leurs démarches lors de la recherche d'un emploi, voire des possibilités d'une formation complémentaire, d'un stage, d'un apprentissage, etc., tout en offrant son encadrement au-delà de l'embauche proprement dite.

L'objectif du Service AISP est double :

- intégration de l'adolescent(e) ou du/de la jeune adulte dans l'environnement du travail (apprentissage, formation, contrat de travail, ...);
- stabilisation de la situation professionnelle et sociale des jeunes pris en charge, pendant une période transitoire suivant leur intégration dans le monde du travail.

3.2. Le public cible

Les jeunes suivis par le Service AISP sont en principe âgés de 16 à 27 ans, même si exceptionnellement la prise en charge peut être maintenue au-delà de 27 ans. Les bénéficiaires se répartissent à parts plus ou moins égales sur les deux sexes, avec 52 personnes de sexe masculin (50,49%) et 51 personnes de sexe féminin.

Les jeunes bénéficiant des interventions proposées présentent souvent des problèmes d'insertion. Il s'agit

- d'adolescent(e)s et de jeunes adultes, pris en charge par un autre service de l'EPI ou
- d'adolescent(e)s dont le suivi fait suite à une demande afférente des responsables du CSEE ou des tribunaux de la jeunesse, lorsque les intéressés profitent d'une mesure de congé de réinsertion, ou
- d'adolescent(e)s et de jeunes adultes qui ont été orientés vers le service AISP par un autre service du secteur social ou
- d'adolescent(e)s qui prennent de leur propre initiative contact avec l'EPI.

3.3. La méthodologie

La mission du Service AISP consiste à :

- élaborer avec le jeune un projet socio-professionnel individuel ;
- identifier et renforcer les compétences sociales et professionnelles ;

- offrir un accompagnement social au début de sa vie active ;
- travailler sur sa motivation et ses ressources ;
- animer le jeune à réaliser ses objectifs personnels ;
- être à l'écoute du jeune et répondre à ses besoins ;
- rechercher avec le jeune des activités sociales et professionnelles qui correspondent à sa situation personnelle et à son profil ;
- aider le jeune à faire les démarches en relation avec son entrée dans le monde du travail ou sa réintégration scolaire ;
- aider le jeune à gérer ses candidatures (lettre de motivation, CV, ...) ;
- inscrire le jeune au programme de l'ADEM/BIZ ;
- préparer avec le jeune les entretiens d'embauche (règles de communication, confiance en soi, etc.)
- organiser des entrevues régulières avec l'employeur et le jeune durant la période d'essai et au-delà ;
- accompagner le jeune vers d'autres services sociaux (services psychologiques, service de logement, ...) ;
- accompagner le jeune jusqu'au moment où situation personnelle se sera stabilisée ;
- collaborer avec d'autres services compétents (SNJ/ALJ ; etc.)
- aider les jeunes qui sont suivis par nos services à obtenir un permis de conduire (avance financière et aide logistique), moyen facilitant l'accès au travail.

L'encadrement se fait en plusieurs étapes :

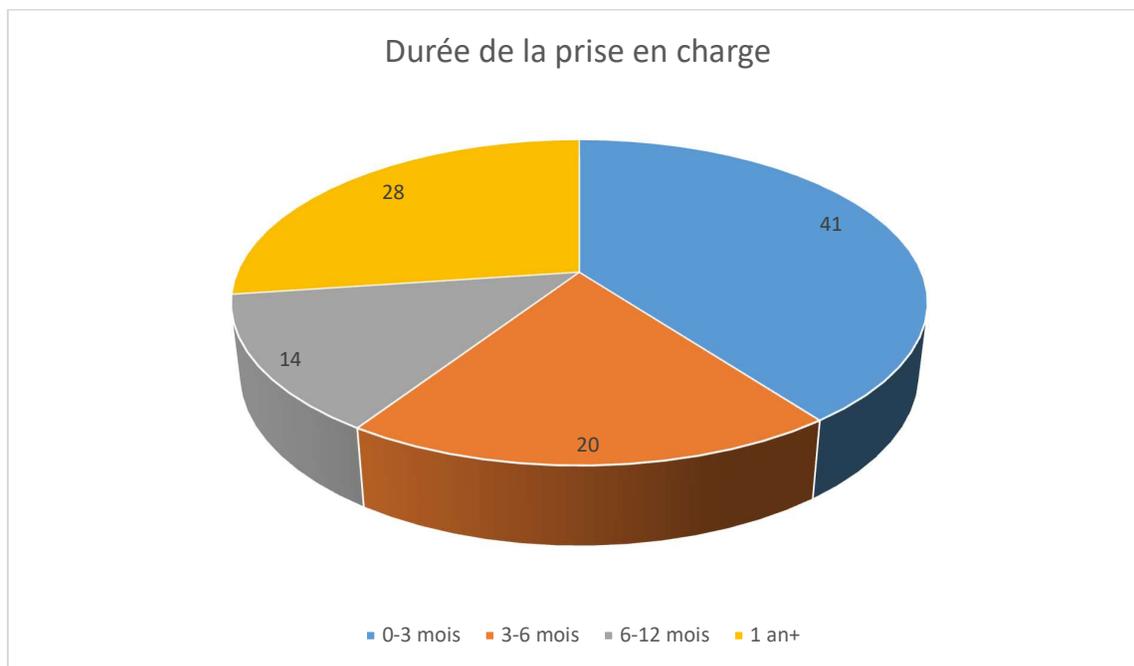
- Le Service AISP reçoit la demande et prend les données du candidat (contacts, type de demande, situation géographique, ...).
- Afin de rester un service de proximité, grâce aux bureaux entretenus par l'EPI à Esch, Eisenborn, Dommeldange, Diekirch et Wiltz, et de faciliter l'échange avec d'autres prestataires du secteur administratif et social (ADEM, SNJ, ALJ, Office Social, ...), la prise en charge du jeune a lieu en fonction de son domicile.
- Lors de la première entrevue avec le Service AISP, l'intervenant s'informe sur le parcours scolaire/professionnel du jeune ainsi que sur sa demande initiale.
- Au fur et à mesure des rendez-vous, la demande initiale se concrétise. Pour certains jeunes, une aide ponctuelle, telle que la préparation d'un CV, d'une lettre de motivation ou d'une demande d'inscription scolaire est suffisante. Dans d'autres cas, la demande initiale ne peut se réaliser qu'à travers une réintégration sociale ainsi qu'une

stabilisation de la situation personnelle de l'intéressé. Pour la plupart des jeunes, un projet socio-professionnel/scolaire global doit être mis en place.

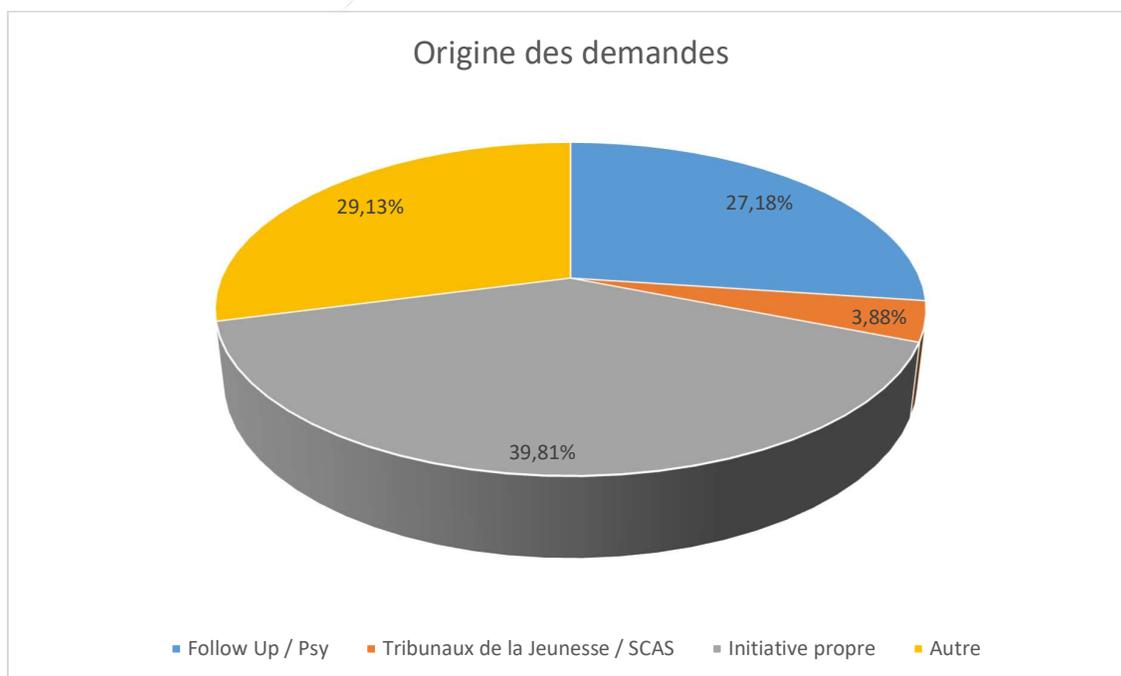
- Dans un premier temps, l'aide consentie se concentre sur les ressources et compétences du jeune. Cette évaluation sert à établir un « état » des potentialités et des faiblesses ; elle constitue la base de travail destinée à combler les lacunes et à renforcer les potentialités du jeune.
- Un plan concret est préparé, qui définit les démarches à entreprendre et les étapes à franchir pour arriver à la réalisation du projet. En parallèle, le jeune peut mettre en place différents projets afin d'exploiter ses chances sur le marché du travail et pour éviter des déceptions en cas d'échec.
- L'intervalle entre les rendez-vous permet au jeune de se responsabiliser en effectuant lui-même des démarches prévues dans le cadre de la réalisation de son projet. Sa volonté ainsi que sa motivation à entreprendre les démarches nécessaires prouvent son engagement, mais permettent aussi d'évaluer la nécessité d'un accompagnement qui sera fonction de son autonomie.
- La relation de confiance entre le jeune et l'intervenant est primordiale. La majorité des jeunes suivis a fait de mauvaises expériences et a dès lors des difficultés à refaire confiance aux professionnels.
- La collaboration avec les services et les administrations est indispensable afin de permettre une prise en charge globale du jeune mais aussi pour éviter tout double emploi.
- Pour chercher du travail ou pour réintégrer une structure scolaire, tout jeune doit trouver sa place dans la société et retrouver une situation stable. Le Service AISP cherche à répondre à ses besoins primaires afin de favoriser l'intégration sur le marché de l'emploi ou la réintégration scolaire.
- Face à des vécus difficiles, il est important de renforcer les compétences psycho-sociales ainsi que de valoriser l'estime de soi des jeunes pris en charge.
- Les compétences transversales, dites « soft skills », essentielles à tout métier, font que le Service AISP accorde une grande importance au renforcement de celles-ci. A travers certaines activités, comme la préparation à l'entretien d'embauche, la mise en place de stages personnalisés, la participation à des ateliers « découverte de métier » ou encore notre projet « groupe de parole » l'EPI essaie de contribuer à une meilleure intégration socio-professionnelle des jeunes suivis.
- Il est important que le jeune s'approprie totalement son projet et adhère à celui-ci pour qu'il arrive à s'identifier clairement comme étant le principal intéressé et acteur.

3.4. Le bilan 2021

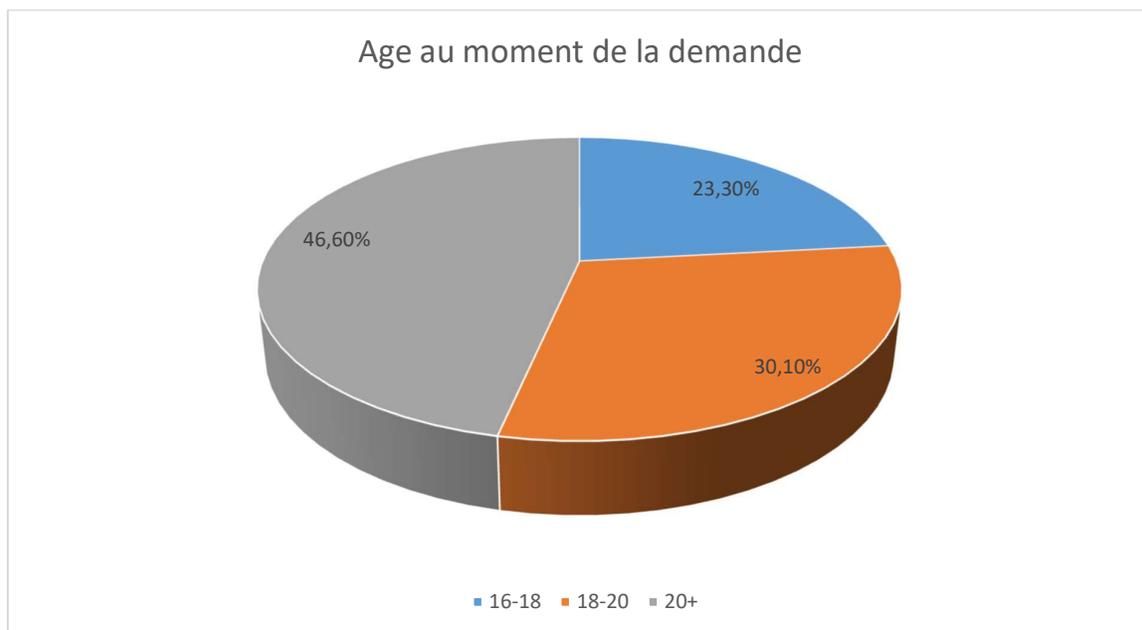
Pour 28 des 103 jeunes (29 sur 85 en 2020) suivis en 2021, la durée de la prise en charge a dépassé 12 mois, pour 14 (16 en 2020) elle s'est située entre 6 et 12 mois, pour 20 (13 en 2020) entre 3 et 6 mois, et pour 41 (27 en 2020) jeunes elle n'a pas dépassé 3 mois.



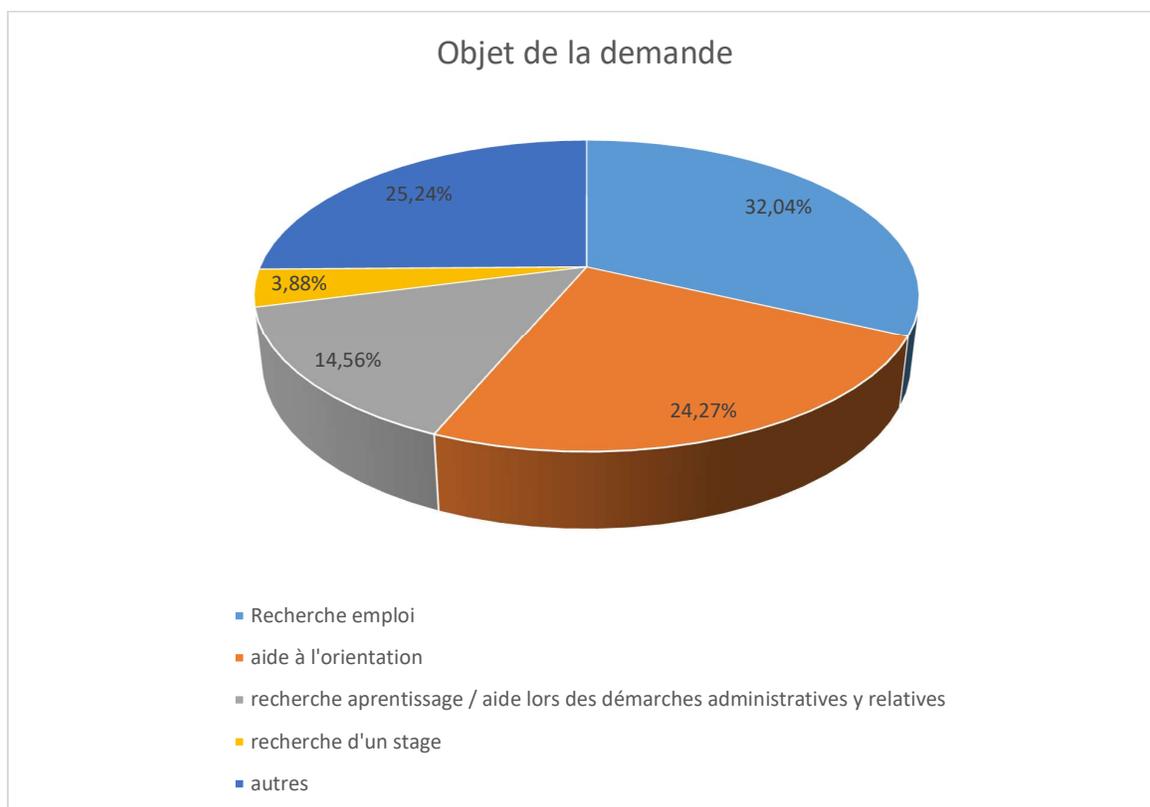
La plus grande partie des jeunes (39,81%) contactent l'EPI de leur propre initiative. Un peu plus qu'un quart, (27,18 % par rapport à 31,76 % en 2020), ont été pris en charge à la suite de leur encadrement par le Service Follow Up ou le Service Psychologique. 3,88% (3,53% en 2020) ont été orientés vers le Service AISP par les tribunaux de la jeunesse ou le SCAS. 29,13 % (32,94 % en 2020) des dossiers ont une autre origine (p.ex. contact par l'intermédiaire d'un autre service social, d'un copain, ...).



La majorité, 46,60% (42,35% en 2020), avait plus de 20 ans au moment de la demande. 30,10% (32,94% en 2020) ont relevé de la classe d'âge de 18 à 20 ans, les autres 23,30% (24,71% en 2020) étaient âgés entre 16 et 18 ans.



Les causes pour lesquelles les jeunes s'adressent au Service AISP sont multiples : recherche d'un emploi (33 bénéficiaires / 33 en 2020), aide à l'orientation (25 / 20 en 2020), recherche d'un patron pour un apprentissage, aide lors des démarches administratives y relatives (15 / 16 en 2020), recherche d'un stage (4 / 2 en 2020), autres demandes spécifiques (26 / 14 en 2020).

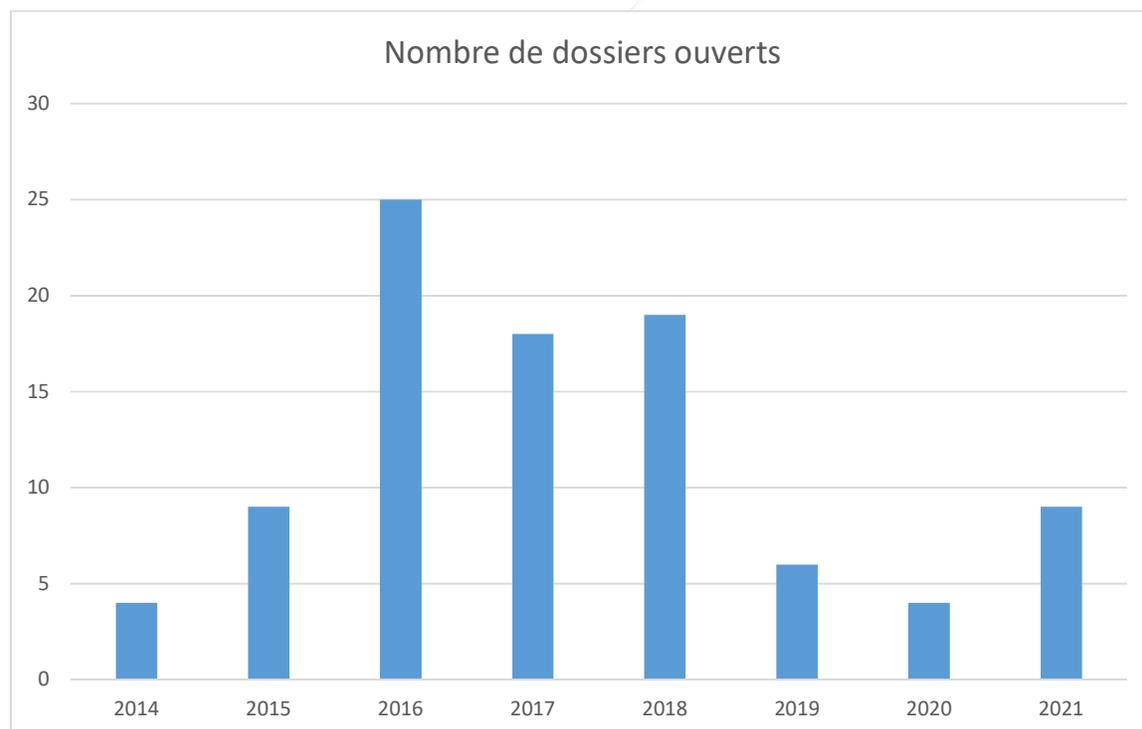


Au cours de 2021 le Service AISP a assisté 103 jeunes dans le cadre de leur intégration professionnelle. 30 d'entre eux voulaient reprendre leur scolarisation, 33 étaient à la recherche d'un emploi et 10 visaient une formation professionnelle. Fin 2021, 30 se sont trouvés sans occupation ou à la recherche d'un emploi ou leur situation n'a plus être déterminée à la suite d'une rupture de contact de leur part avec les services de l'EPI. 52 dossiers restaient à ce moment en cours. Malgré les désagréments dus à la pandémie, le Service AISP a réussi à trouver du travail pour 8 jeunes dont il assurait le suivi. Par ailleurs, 10 ont pu s'inscrire à une formation professionnelle ou 22 autres dans une école. 15 jeunes ont profité d'une orientation et d'un accompagnement en relation avec des démarches administratives. De 2014 à 2021, 57 jeunes ont pu être placés (soit une moyenne annuelle de 10,23 embauches ou encore 9,78 % des jeunes pris en charge).

3.5. Le projet « permis de conduire »

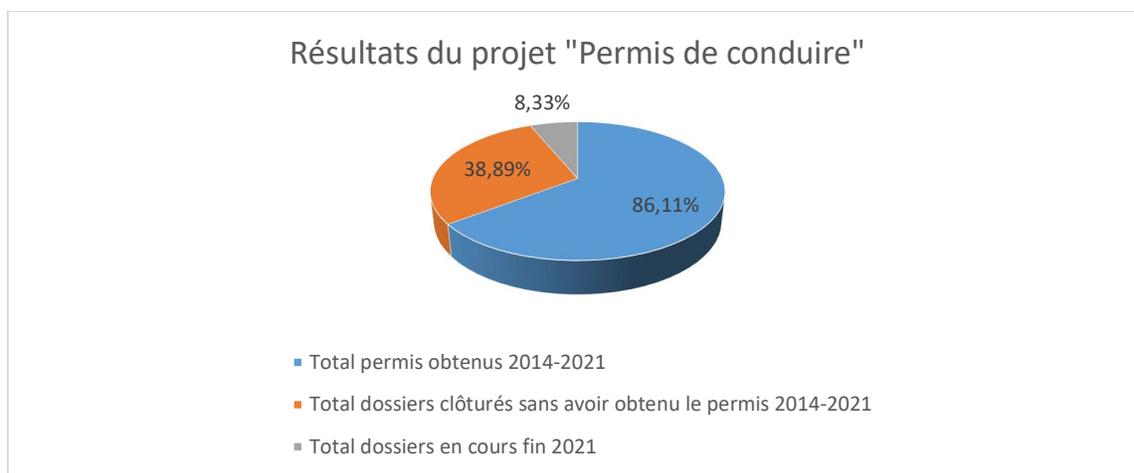
Comme le permis de conduire est un élément important dans la notice biographique d'un (jeune) demandeur d'emploi, l'EPI avait lancé en 2013 un projet permettant d'offrir à certains parmi les jeunes dont elle assurait le suivi, la possibilité d'un (pré)financement de leur permis de conduire. A cet effet, elle avait trouvé un accord avec la Fédération des Maîtres Instructeurs de Conducteurs de Véhicules Automoteurs du Grand-Duché du Luxembourg pour déterminer les modalités pratiques et financières du projet.

Au cours des années 2014-2020 95 candidatures ont été retenues. L'évolution du nombre de dossiers ressort du graphique suivant :



En 2019 le nombre de dossiers avait connu une hausse sensible du fait qu'un certain nombre de jeunes s'étaient inscrits au programme du Service AISP dans l'espoir de se faire payer le permis de conduire. Comme pour une grande partie ils n'étaient pas disposés à remplir les exigences de l'intervention de l'EPI prévues par ailleurs (préparation d'un dossier, présence lors de rendez-vous, ...), les dossiers afférents avaient été clôturés et classés sous « abandon ».

Jusque fin 2021 la majorité des bénéficiaires (62) avait obtenu leur permis. 28 dossiers ont dû être clôturés sans qu'un permis ait été délivré ; dans 18 cas il n'y avait plus d'intérêt de la part des candidats et dans 10 cas d'autres raisons prévalaient, comme par exemple le non-respect des conditions de collaboration avec le Service AISP. Actuellement il y a encore 6 dossiers en cours.



Cette offre bénéficie du soutien financier que l'Oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte a accordé à l'EPI.

3.6. Le personnel affecté au Service AISP et le financement du service

Le Service AISP est majoritairement financé par des contributions de l'Etat qui servent à rémunérer le personnel engagé sur base de la convention précitée de fin 2021 avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Il bénéficie par ailleurs de dons et d'autres contributions recueillis par l'EPI.

Fin 2021, l'équipe du Service AISP était composée d'une assistante sociale (affectée à mi-temps au Service AISP), d'une éducatrice graduée à plein temps et d'un intervenant d'action sociale et d'insertion professionnelle à plein temps.



José De Jesus
Intervenant d'action
sociale et d'insertion
professionnelle



Sandy Engling
Educatrice graduée



Susana Goncalves
Assistante sociale

3.7. Le bilan 2012 – 2021

Depuis le lancement du Service AISP en octobre 2012, 327 jeunes ont profité de l'assistance offerte dans leurs démarches pour trouver un emploi.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dossiers en gestation en début d'exercice (pour 2012 : à partir du 15 octobre 2012)		7	16	20	18	28	41	23	53	62
Dossiers ouverts pendant l'exercice	12	22	18	36	27	22	38	79	32	41
Dossiers clôturés ou suspendus pendant l'exercice	5	13	14	38	17	9	56	49	23	51
Dossiers en gestation en fin d'exercice	7	16	20	18	28	41	23	53	62	52

Le tableau ci-après reprend la situation personnelle de l'ensemble des dossiers traités dans le cadre du Service AISP au cours des 6 dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Apprentissage	29,98%	20%	20,43%	17,65%	18,82%	14,56%
Inscrit au programme "Emploi jeunes" de l'ADEM	16,57%	26%	26,88%	21,57%	32,94%	16,50%
(Re-)scolarisés	15,51%	10%	6,45%	7,84%	6,98%	17,31%
En phase d'orientation	16,31%	28%	27,96%	22,55%	23,53%	21,15%
Abandon	21,63%	16%	18,28%	30,39%	17,73%	30,77%

4. Le Service Psychologique

4.1. Le concept

Depuis la fin de 2013, l'EPI a mis en place un troisième service pour venir en aide aux jeunes et/ou leurs familles. Le Service Psychologique offre des consultations et prises en charge psychothérapeutiques qui ont majoritairement lieu dans les locaux de la Fondation. Selon le cas et selon la demande des intéressés, les entretiens ont lieu en individuel, en famille ou en groupe (couples, pairs, ...).

Le travail se base sur la thérapie familiale systémique qui est caractérisée par une attitude neutre, ouverte et respectueuse des ressources et compétences du patient et de son entourage. Selon les thérapeutes et leurs spécialisations, d'autres approches telles que la thérapie psychanalytique, la thérapie cognitivo-comportementale, la traumathérapie ou la thérapie multimodale, sont également utilisées. Il s'agit d'une offre thérapeutique d'une durée qui est fonction de la demande et de la problématique du patient.

4.2. Le public cible

L'offre du Service Psychologique s'adresse à de jeunes âgés entre 12 et 27 ans qui se trouvent en situation de crise ou de détresse afin de les aider à mieux répondre à des problèmes tels que :

- des souffrances psychiques en général
- des anxiétés, angoisses, phobies
- des difficultés personnelles, relationnelles ou familiales
- des troubles du comportement (impulsivité, agressivité, manque de compétences sociales, ADHS/ADS,...)
- des expériences traumatisantes
- des situations de crise, des états dépressifs, des pensées suicidaires
- des troubles alimentaires
- des expériences d'harcèlement moral
- des expériences de maltraitance, de négligence, de violence
- des séparations, pertes, deuils
- des troubles de la personnalité
- des troubles psychosomatiques
- du surmenage, stress, burnout
- des troubles obsessionnels compulsifs
- des difficultés au niveau de l'identité sexuelle, de l'orientation

4.3. La méthodologie

Le travail du Service Psychologique est axé sur la thérapie familiale pour des personnes individuelles et des familles par des entretiens réguliers avec les personnes concernées.

Le travail se déroule en plusieurs phases :

- l'alliance thérapeutique et la concrétisation de la demande,
- l'anamnèse et la biographie,
- l'identification du symptôme/problème et le diagnostic,

- la détermination des ressources et des objectifs, et la planification thérapeutique,
- le rassemblement d'informations et la formulation d'hypothèses d'intervention,
- les interventions proprement dites,
- la fin de l'intervention thérapeutique et la stabilisation

La thérapie systémique utilisée entend mobiliser les ressources et les compétences des bénéficiaires en vue de leur permettre de mieux répondre à des problèmes personnels, familiaux ou scolaires.

Les objectifs et méthodes de l'intervention du service psychologique peuvent inclure :

- renforcement de la confiance en soi
- travail sur les relations familiales
- amélioration de la gestion du stress
- stabilisation de l'équilibre psychique
- valorisation des compétences et ressources personnelles

4.4. Le personnel affecté au Service Psychologique et le financement du service

Le Service Psychologique est géré par trois psychothérapeutes spécialisés en différentes méthodes et approches. Ils occupent 3 postes à temps partiel à raison de 20 heures par semaine, assurant une présence hebdomadaire de 60 heures. Madame Caroline Heisbourg a quitté la Fondation en date du 31 août 2021 et a été remplacée par Madame Nadine Vinandy le 1^{er} décembre 2021.



Isabelle Colling
Psychologue et
psychothérapeute



Simon Görden
Psychothérapeute



Caroline Heisbourg
Psychologue et
psychothérapeute



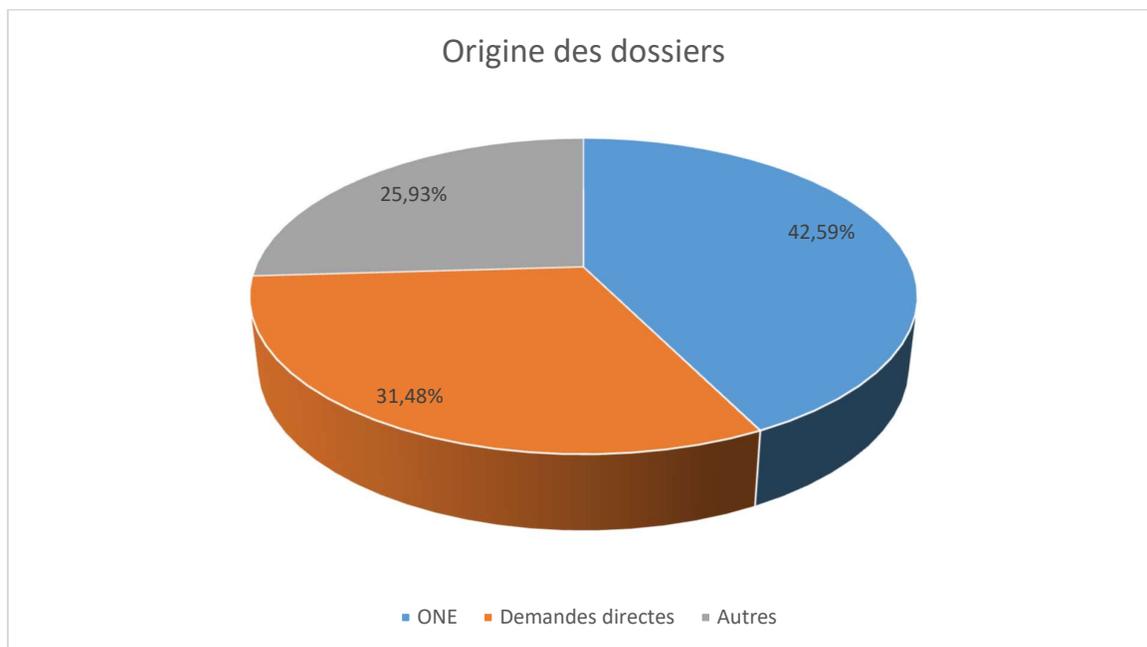
Nadine Vinandy
Psychologue et
psychothérapeute

Les interventions du Service Psychologique sont en principe facturées mensuellement à l'ONE qui les prend en charge sur base des forfaits horaires, usuellement alloués en la matière.

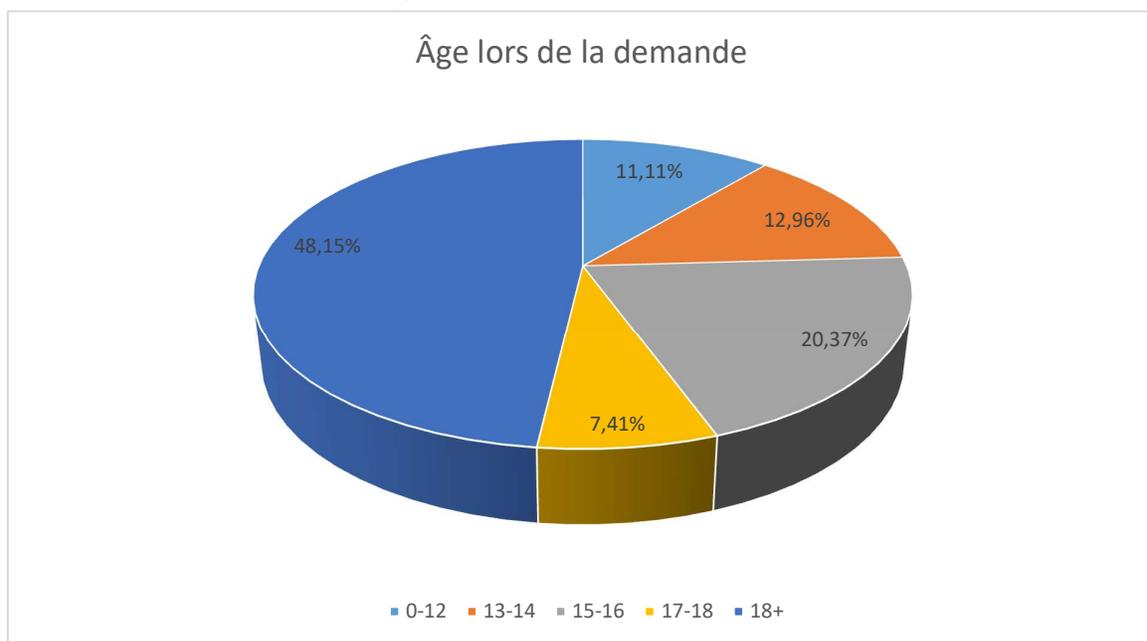
En 2021, un total de 4.407 forfaits du type 9.1 (contre 3.549,69 en 2020) ont été facturés à l'ONE (correspondant à un montant de 334.491,30 euros).

4.5. Le bilan 2021

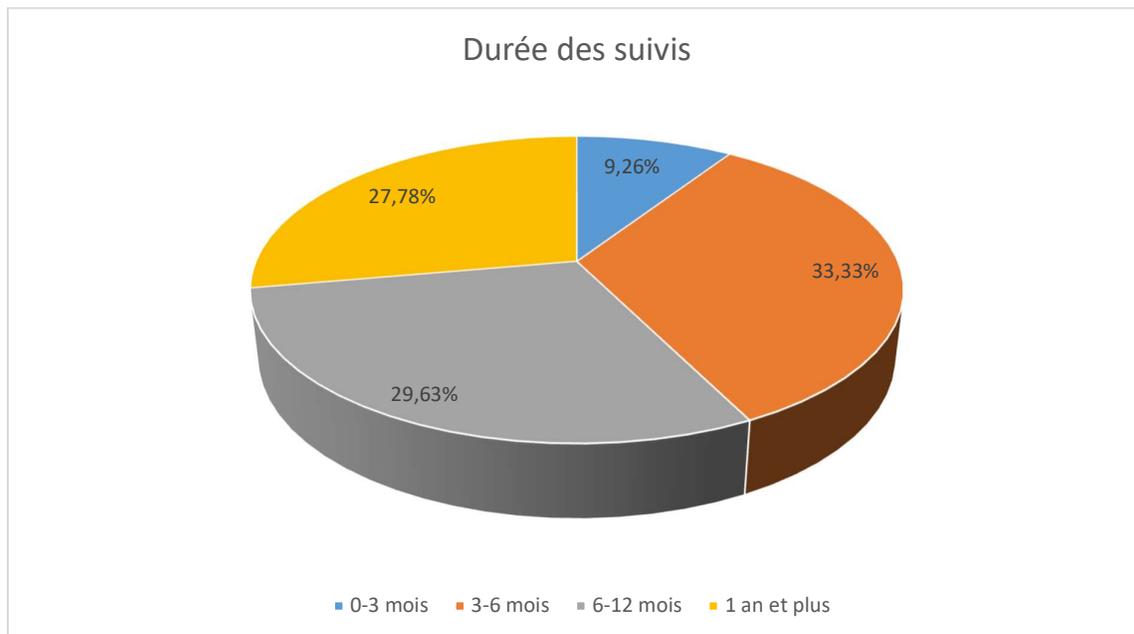
La majorité des jeunes sont orientés vers le service par l'ONE (42,59%). Les demandes qui lui sont nous parvenues par les jeunes ou leur famille représentent 31,48%, tandis que les demandes de la part d'intervenants externes, autres que l'ONE, représentent 25,93%.



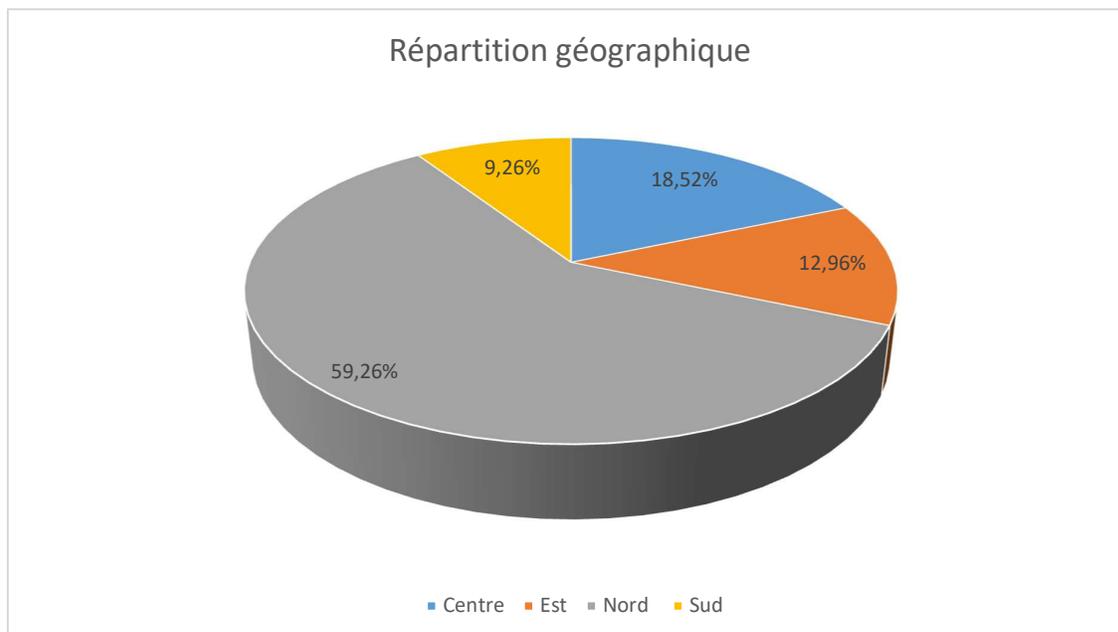
La moyenne d'âge des jeunes lors de la première prise de contact est 17,36 ans. Le graphique ci-après montre la distribution des dossiers suivis en 2021 par rapport à l'âge des bénéficiaires. La majorité des concernés (48,15 %) étaient majeurs au moment de leur demande d'aide. 7,41% avaient 17 ou 18 ans. 20,37 % étaient âgés entre 15 et 16 ans et 24,07 % avaient moins de 15 ans au moment de contacter le service.



La durée moyenne du suivi a été légèrement supérieure à un an (394,36 jours). Le graphique ci-après documente la durée des suivis. Un tiers des dossiers (18 sur 54 en total) s'étendait sur une durée de 3 à six mois. 16 suivis duraient 6 à 12 mois, tandis que 15 clients ont été suivis pendant plus d'un an. 5 suivis ont été clôturés après moins de 3 mois.



La majorité des suivis en 2021 concernait des dossiers ouverts dans le nord du pays (59,26%). Les 42,83% restants se répartissaient sur le centre, le sud et l'est du pays. La part réduite de dossiers suivis dans le sud s'explique par la réduction de l'effectif du personnel de 20 heures par semaines pendant les mois de septembre à novembre suite au départ de Madame Caroline Heisbourg.



En 2021, 54 jeunes (contre 55 en 2020) ont bénéficié d'un encadrement par le Service Psychologique.

4.6. Le bilan 2016 – 2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dossiers en gestation en début d'exercice	2	11	15	23	25	36
Dossiers ouverts pendant l'exercice	19	16	25	20	30	18
Dossiers clôturés / suspendus pendant l'exercice	9	12	17	18	19	10
Dossiers en gestation à la fin de l'exercice	11	15	23	25	36	44

Suite à la pandémie de la Covid 19 une demande accrue en soutien psychologique a été constatée au niveau national par tous les services et intervenants. En conséquence, le MENJE a lancé un appel à projets relatif à l'extension et/ou création de l'offre de consultation psychologique ou psychothérapeutique dans le secteur de l'AEF en octobre 2021. Afin de pouvoir répondre à cette demande élevée et de diminuer la durée d'attente,, la Fondation élargira l'effectif personnel du Service Psychologique au cours de l'année 2022.

5. Le projet inter-c

5.1. Historique

Le projet-pilote inter-c avait été lancé en octobre 2018, en coopération avec l'association Touchpoints asbl et grâce au soutien financier de la Fondation André Losch. Au départ, le projet visait à faciliter et à pérenniser l'emploi des bénéficiaires de protection internationale (BPI), en cherchant à développer notamment un mentorat intra-entreprise. Or, l'expérience a rapidement confirmé les constats de la littérature scientifique et montré que l'intégration socio-professionnelle des réfugiés est un processus multifactoriel, long et complexe, dont le succès requiert la mise en place d'un accompagnement individualisé de chaque personne avec une prise en charge globale des concernés. C'est ainsi que le projet inter-c (c comme culture, mais aussi comme coaching, créativité, compétence, cohésion ...) a été réorienté vers une approche personnalisée, basée sur l'établissement de liens de confiance et la recherche des solutions les plus adaptées à chaque cas de figure.

Les bons résultats obtenus en termes d'entrée et de maintien dans l'emploi ont mené l'EPI à consolider les expériences acquises dans le cadre d'un conventionnement proposé à l'Etat. Suite à l'accord de principe du Ministre de ressort, Monsieur Dan Kersch, une convention de coopération a été négociée et mise au point avec les services compétents du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Solidaire et Sociale (MTEESS), procédure qui s'est étirée tout au long de l'année 2020. La convention, qui est entrée en vigueur en début 2021, prévoit une coopération étroite de l'EPI avec le MTEESS et l'ADEM en ce qui concerne la prise en charge de BPI, âgés de 25 ans au plus. Cette convention est le témoignage concret de la reconnaissance par les autorités publiques des acquis et de la plus-value du projet inter-c, financé grâce à la générosité de la Fondation Losch depuis l'automne 2018. La convention assure à partir de 2021 le financement public du travail d'encadrement qui bénéficie à une cinquantaine de jeunes BPI entre 18 et 25 ans, inscrits comme demandeurs d'emploi à l'Adem. Elle a été prolongée pour une nouvelle année en début de 2022.

Pour les BPI plus âgés, le financement de la part de la Fondation Losch a pris fin le 31 décembre 2021. La relève est assurée par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte dans le cadre d'une contribution financière portant sur un maximum de trois ans et couvrant le volet du projet inter-c qui n'est pas pris en charge par l'Etat.

5.2. Public cible

Les jeunes encadrés dans le cadre du projet inter-C se divisent en deux catégories :

- Les BPI entre 18 et 25 ans, inscrits auprès de l'Adem, sont suivis par le Service Inter-C, opérationnel depuis 2021, dans le cadre de la convention avec le MTEESS.
- Les BPI qui ne rentrent pas dans ce cadre sont pris en compte par notre coach Martine Neyen dans le cadre de la convention avec la Fondation Losch (2018-2021) et du financement assuré par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte (à partir de 2022).

5.3. Méthodologie

La mission du projet inter-c, similaire au service AISP, consiste dans l'accompagnement global et individualisé des BPI. Il s'agit notamment :

- d'élaborer avec le jeune un projet socio-professionnel individuel ;
- d'identifier et renforcer les compétences sociales et professionnelles ;
- d'offrir un accompagnement social ;
- d'travailler sur sa motivation et ses ressources ;
- d'animer le jeune à réaliser ses objectifs personnels ;
- d'être à l'écoute du jeune et de répondre à ses besoins ;
- de rechercher avec le jeune des activités sociales et professionnelles qui correspondent à sa situation personnelle et à son profil ;
- d'aider le jeune à faire les démarches en relation avec son entrée dans le monde du travail ou sa réintégration scolaire ;
- d'aider le jeune à gérer ses candidatures (lettre de motivation, CV, ...) ;
- de préparer avec le jeune les entretiens d'embauche (règles de communication, confiance en soi, etc.) ;
- d'organiser des entrevues régulières avec l'employeur et le jeune durant la période post-placement ;
- d'accompagner le jeune jusqu'au moment où situation professionnelle se sera stabilisée ;
- de collaborer avec d'autres services compétents.

Au-delà de ces offres individuelles les clients encadrés pourront profiter, le cas échéant,

- d'une aide financière et logistique à obtenir un permis de conduire, moyen facilitant l'accès au travail ;
- de notre réseau d'employeurs potentiels ;
- d'une prise en charge par d'autres services de la Fondation.

5.4. Le personnel affecté au projet inter-C

Après la phase-pilote entamée en 2018, le projet inter-C a été élargi en début de 2021 par l'engagement de 3 éducateurs/trices gradué(e)s et la création d'un poste administratif à temps partiel, grâce à une convention signée avec le MTEESS. Le nouveau Service Inter-C est opérationnel depuis février 2021.



Martine NEYEN
Coach



Jonathan VAN LOOCK
Éducateur gradué



Cédric LACHAUSSÉE
Éducateur gradué



Anne PERSENAIRE
Politologue



Najrane LUH
Éducatrice graduée



Fabrizio TURCO
Attaché administratif

5.5 Les activités pour compte de BPI, âgés de plus de 25 ans

Pour 27 personnes suivies de manière régulière 2021, les résultats sont les suivants :

Emploi

Nouveau CDI (2 faisant suite à un CDD conclu en 2020, 1 à un contrat d'apprentissage, 1 à un stage de professionnalisation)	9
Nouveau contrat d'apprentissage	5
Nouveau CDD	4
Stage de professionnalisation	1
Maintien dans l'emploi malgré des difficultés sur le lieu de travail (3 CDI, 2 apprentissages)	5
Licenciements	2

Pour 5 personnes, l'EPI était sans nouvelles en fin d'année, de sorte que leur situation en termes d'emploi est inconnue. 1 candidat a refusé un poste d'apprentissage dans le nord du pays pour des raisons géographiques.

Logement

- 5 personnes / familles ont pu trouver un logement adapté (sortie d'un foyer ou d'une location sociale) grâce à la coopération étroite, mise en place par l'EPI avec des patrons d'entreprise, l'AIS, le projet LOGIS de la Caritas et Résonord.
- 1 BPI suivi par le Service Inter-C qui a trouvé un travail, a accepté d'agir comme intermédiaire pour d'autres BPI avec une agence immobilière privée qu'il connaît personnellement.

Titre de séjour

2 régularisations du titre de séjour ont pu être obtenues, grâce à la coopération avec leur avocat, le Ministère des Affaires étrangères et leurs employeurs respectifs.

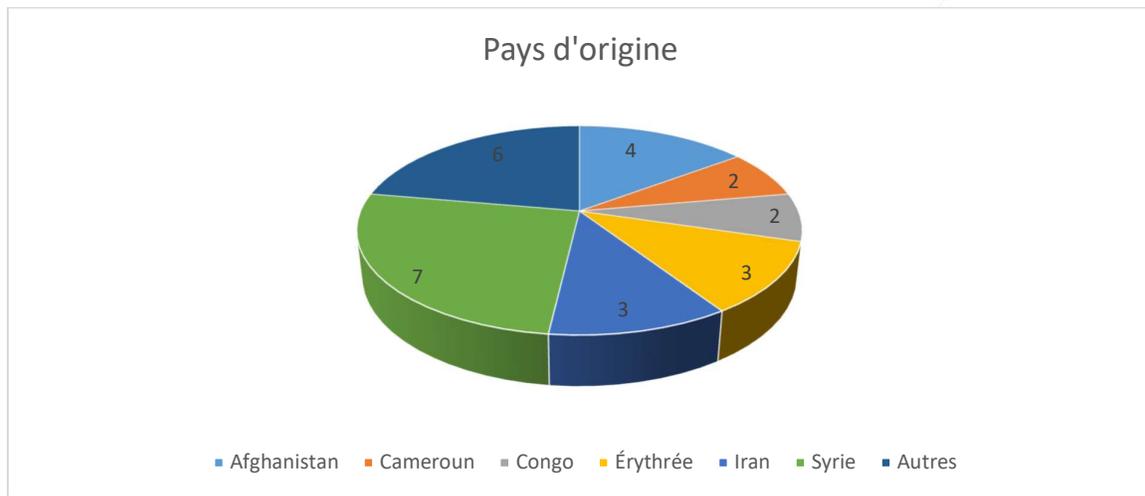
5.5.1. Profil des BPI rencontrés

En 2021, **27 bénéficiaires** ont fait l'objet d'un suivi régulier : 22 hommes, 5 femmes. 10 autres personnes qui se sont adressées à l'EPI soit de leur propre initiative, soit par l'intermédiaire d'organismes partenaires de la Fondation, ont pu bénéficier de contacts ou de conseils de réorientation de manière ponctuelle.

Entre août et décembre 2021, d'autres demandes (2-3 par mois) ont dû être refusées systématiquement par manque de ressources.

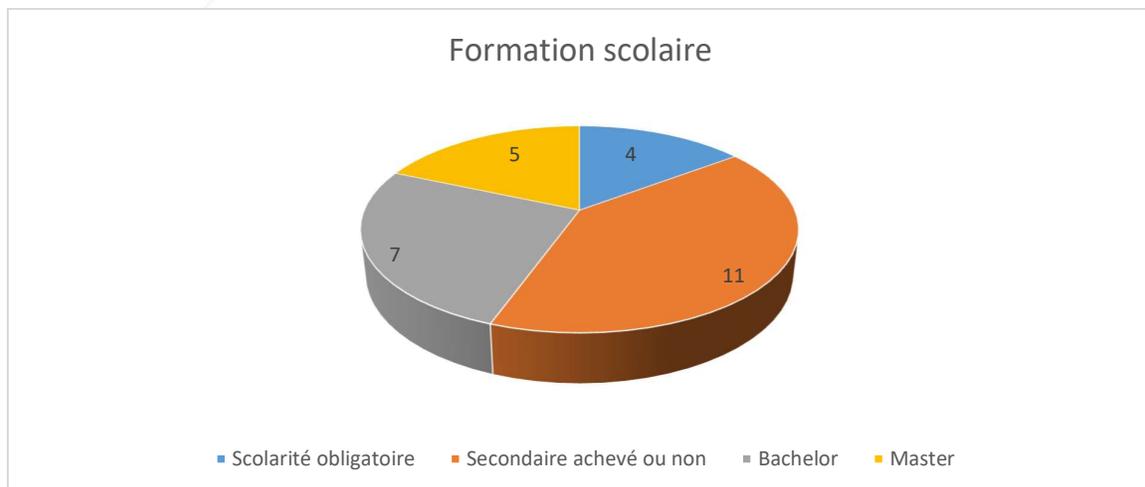
Sur les 27 bénéficiaires, **11** sont de **nouveaux suivis** instaurés en 2021, 16 faisaient partie du programme depuis la période 2018-2020 – preuve supplémentaire que l'intégration professionnelle de bénéficiaires de protection internationale est un processus de longue haleine.

Le graphique suivant montre la répartition des BPI par pays d'origine.

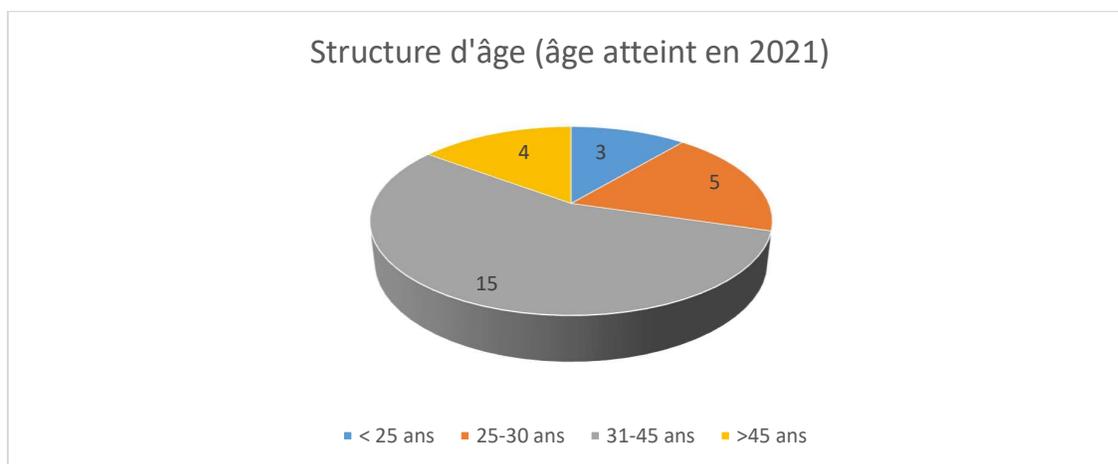


Dans la catégorie « Autres » ont été classés les pays suivants avec chaque fois un seul BPI originaire : Guinée-Bissau, Cap vert / Brésil, Irak, Nigéria. Soudan, Yémen.

Le niveau de formation des BPI au moment de leur contact avec le Service Inter-C est illustré par le graphique suivant.



La structure d'âge des participants se répartit comme suit.



Situation familiale et statut des bénéficiaires (titre de séjour)

Parmi les **27 bénéficiaires**, 10 sont célibataires sans enfants, 3 vivent dans un foyer monoparental et 14 sont mariés avec des enfants.

Sans compter la famille plus étendue, **12 conjoints et 37 enfants** au total ont bénéficié de l'aide de l'EPI en 2021.

En ce qui concerne les **titres de séjour** des bénéficiaires, plusieurs catégories sont à mentionner :

Bénéficiaires de protection internationale – statut de réfugié	19
Nationalité luxembourgeoise acquise après l'obtention du statut de BPI	2
Déboutés du droit d'asile, avec une possibilité de régulariser leur situation par le travail et/ou sursis à l'éloignement	4
Titre de séjour permanent (membre de famille)	1
Sans papiers (candidat né au Luxembourg, ayant omis de demander ses papiers dans les délais)	1
Total	27

Statut des personnes suivies sur le marché de l'emploi

Aucune des 27 personnes n'avait un travail au moment du premier contact avec le Service Inter-C :

Inscription comme demandeur d'emploi à l'Adem	18
Orientation ONIS	3
Bénéficiaires du Revis	17

Certains bénéficiaires, de par leur âge ou leur statut, n'étant éligibles ni à une inscription à l'Adem, ni à l'Onis / Fonds national de solidarité, les chiffres ci-dessus ne peuvent pas être additionnés.

1 seule bénéficiaire n'était pas à la recherche d'un travail, mais avait besoin d'orientation et de guidance pour le démarrage de ses études.

Par ailleurs, les personnes déboutées du droit d'asile, sans papiers ainsi que les jeunes de moins de 25 ans, non scolarisés et sans emploi, ne disposent d'aucune ressource financière.

5.5.2. Motivation et contenu des suivis

Motivations des bénéficiaires pour prendre contact avec le Service Inter-C :¹

Trouver un employeur – guidance/orientation pour la recherche d'un emploi	24
Trouver un patron pour un apprentissage adulte	12
Trouver un stage	6
Guidance et orientation pour effectuer/reprendre des études	3
Se préparer à une embauche/un entretien d'embauche	3
Résoudre un problème sur le lieu du travail	3
Autres demandes spécifiques signalées - sortir du foyer pour réfugiés, trouver un logement adapté (5) - régulariser le titre du séjour grâce au travail (5) - résoudre des problèmes divers avec une administration (2) - différentes inquiétudes d'ordre personnel (3)	

Contenu des interactions pendant le suivi²

Soutien moral, motivation, renforcement de l'estime de soi et de la confiance en soi	20
Mise en relation avec des patrons potentiels	20
Assistance pour des démarches administratives et le déblocage de problèmes administratifs	17
Accompagnement pour définir des besoins/champs d'action prioritaires en vue de la recherche d'un emploi	12
Amélioration/adaptation du CV	12
Accompagnement dans la prise de décision entre différentes options pour la vie prof.	10
Recherche de patron pour un apprentissage (initial ou adulte)	9
Accompagnement pour la recherche d'un logement adapté	7
Accompagnement dans la résolution de problèmes sur le lieu du travail	7
Informations sur le marché de l'emploi local et/ou explications sur le droit du travail (contrats)	6
Préparation d'un entretien d'embauche	5
Orientation vers la reprise d'études	2

5.6. Les activités pour compte de BPI, âgés entre 18 et 25 ans

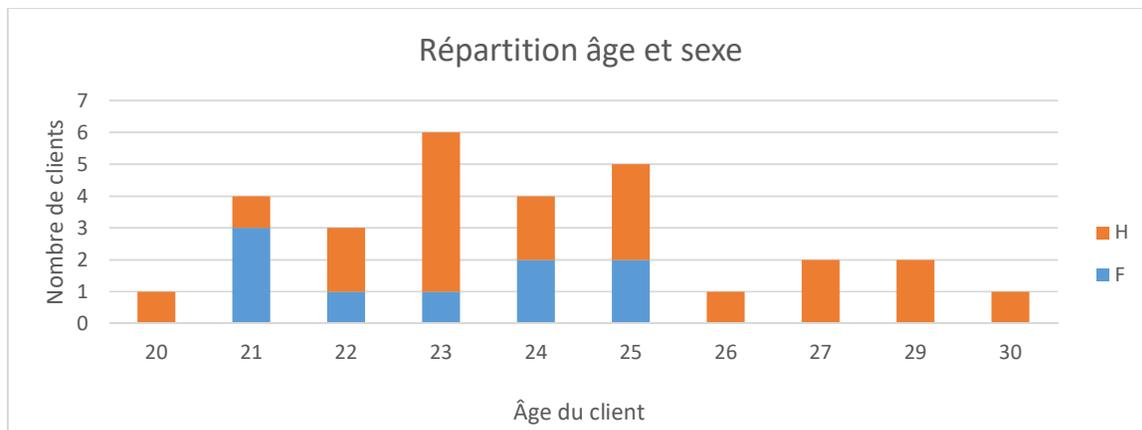
Opérationnel à partir de février 2021 et recevant les premiers clients en mars, le Service Inter-C a pris en charge 29 jeunes BPI. 6 dossiers ont été clôturés, dont 2 suite à la signature d'un contrat d'embauche et 1 suite à l'inscription dans une formation. 23 dossiers restent ouverts en fin d'exercice 2021.

¹ Plusieurs cases peuvent être cochées pour le même bénéficiaire

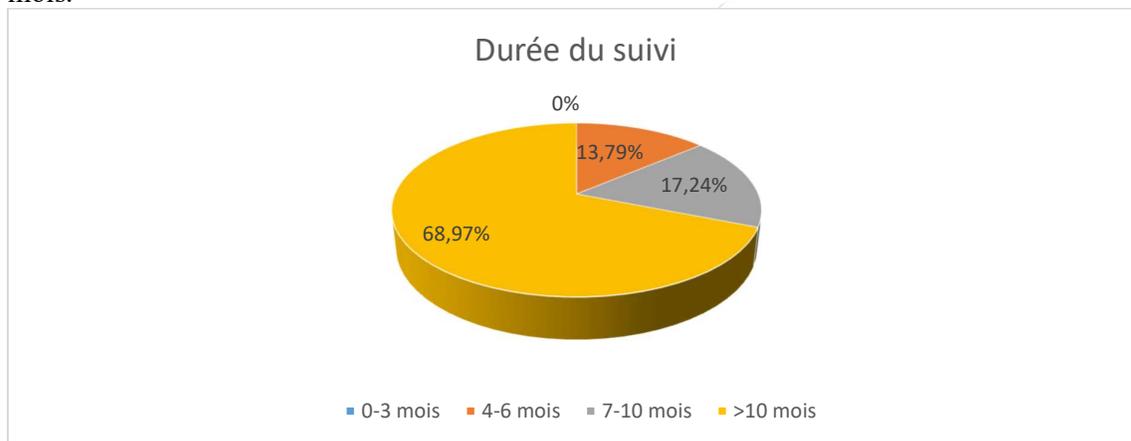
² Plusieurs cases peuvent être cochées pour le même bénéficiaire

Un nombre total de 174 entretiens personnels ont eu lieu, soit une moyenne de 6 entretiens par dossier. Les échanges via email, téléphone et visioconférence s’y ajoutent.

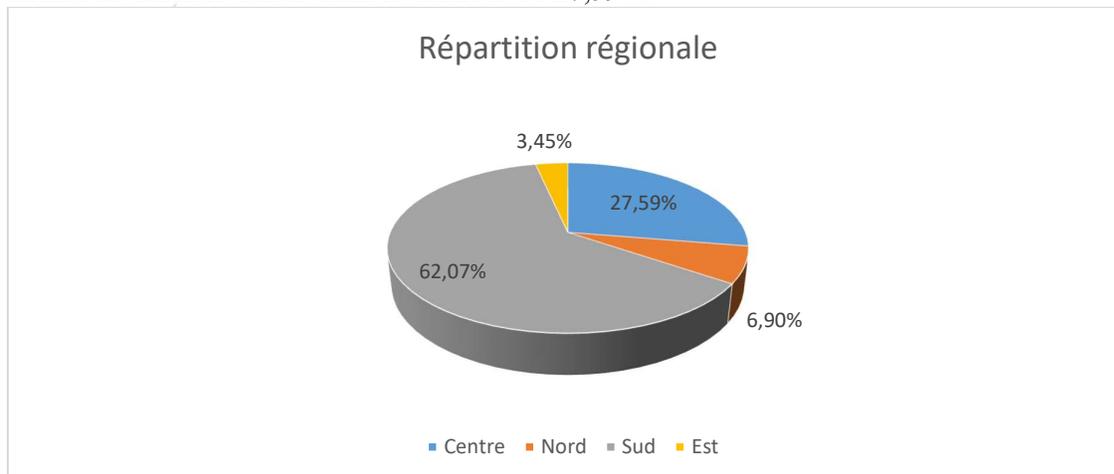
Le graphique suivant montre la répartition d’âge et de sexe. Plus que deux tiers des BPI suivis sont masculins (68,97%), l’autre tiers étant des femmes (31,03%). Ils se répartissent sur les tranches d’âge de 21 à 25 ans. Suite aux disponibilités du service et après concertation avec l’Adem, 6 jeunes âgés de plus de 25 ans ont pu bénéficier d’un suivi, à titre exceptionnel.



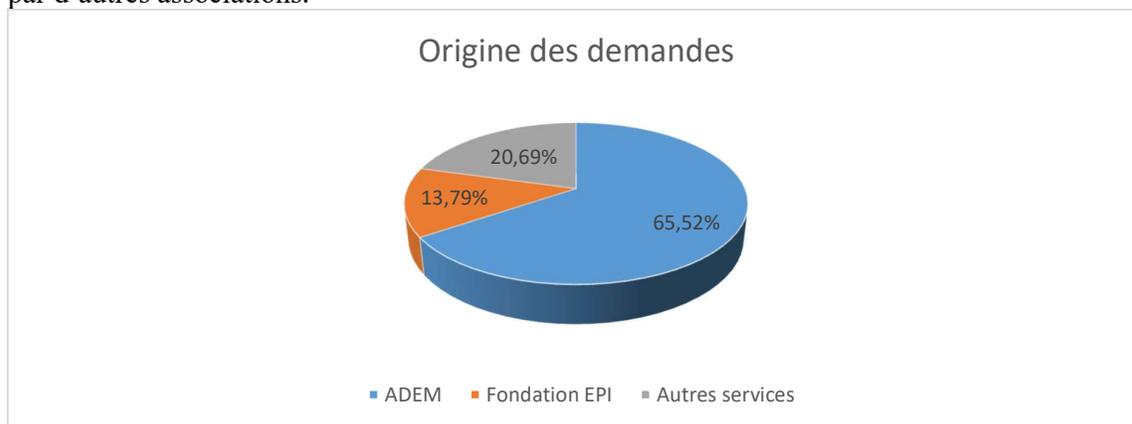
La majorité des suivis (68,97%) durent plus de 10 mois. Aucun suivi ne durait moins de 3 mois.



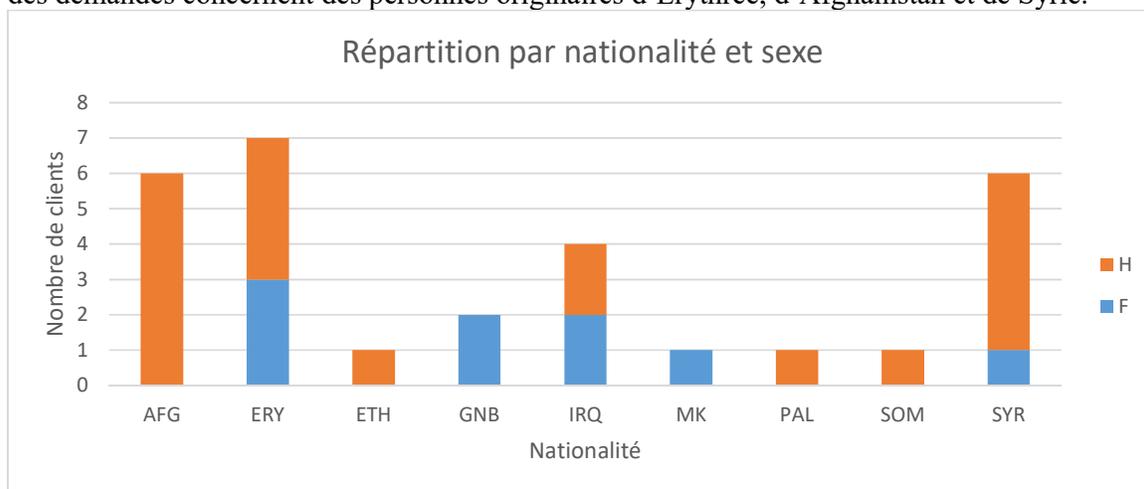
Plus de la moitié des dossiers proviennent du sud du pays (62,07%), la deuxième région en termes de dossiers traités étant le centre avec 27,59%.



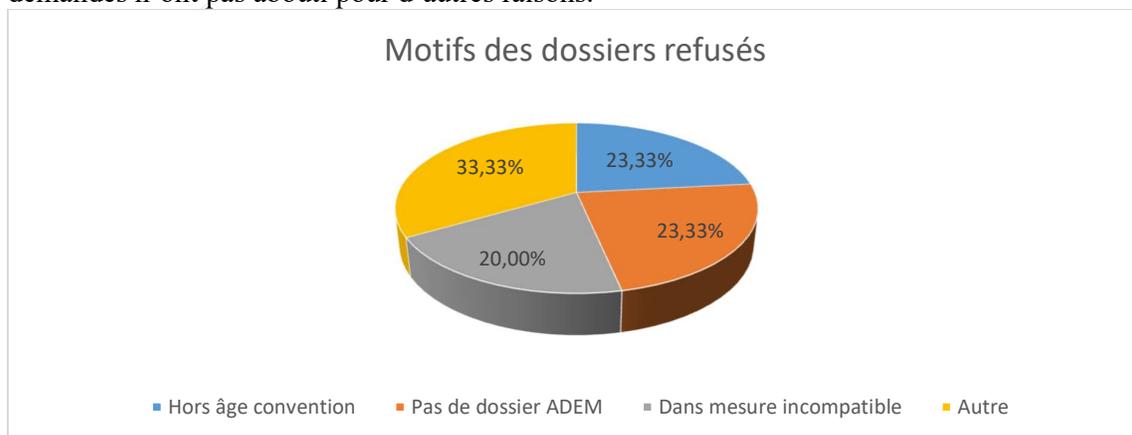
La majorité des BPI suivis ressortent des info-sessions, organisées par l'Adem. Les 34,48% restants se sont manifestés auprès du Service inter-C de leur propre gré ou y ont été orientés par d'autres associations.



Le tableau suivant montre la répartition selon les nationalités et le sexe. La plus grande partie des demandes concernent des personnes originaires d'Erythrée, d'Afghanistan et de Syrie.



La Fondation a reçu 30 demandes sans pouvoir y donner suite. 7 BPI ne correspondaient pas à la tranche d'âge requise en vertu de la convention, 7 ne se sont pas inscrits à l'Adem et 6 se trouvaient déjà dans une mesure incompatible avec un suivi par le Service Inter-C. Un tiers des demandes n'ont pas abouti pour d'autres raisons.



Sur les 29 dossiers traités en 2021, 3 ont pu être clôturés suite à l'intégration des concernés au marché du travail ou dans une formation professionnelle.

6. Autres activités

Depuis le 1^{er} août 2003 l'EPI est locataire d'un studio auprès du Fonds du logement. Ce studio, permet de loger des jeunes qui n'ont pas la possibilité de réintégrer leur famille, et doivent ou veulent aller vivre seuls. Pour l'exploitation de structures de logement en milieu ouvert, l'EPI dispose depuis le 2 juillet 2004 d'un agrément ministériel et profite d'un financement par le biais d'une convention, conclue avec le Ministère de de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Actuellement, l'appartement est pris en location par un jeune homme qui se trouve en phase de réorientation vers une activité professionnelle adaptée.

En 2021, l'EPI a accordé des aides à des familles en détresse ; elle a ainsi déboursé la somme de 39.994,07 euros, en partie remboursables, pour :

- le paiement de cours d'appui ;
- l'achat de matériel scolaire ;
- des frais d'autorisation d'exercice ;
- l'achat d'appareils électro-ménagers ;
- l'achat de meubles divers ;
- des frais médicaux ;
- l'achat de vêtements pour des jeunes pris en charge ;
- des frais de régularisations administratifs ;
- des frais de traduction ;
- les frais de réparation d'un véhicule ;
- le payement de dettes diverses
- le payement de dettes de logement (cautions, frais d'agence, retards de loyers) ;
- des frais d'huissier.

Au vue de ces demandes d'aides financières, force est de constater que la question du logement abordable de manière pérenne constitue un problème croissant pour notre clientèle. Cette situation contribue de plus en plus à précariser nos jeunes et leurs familles dont la stabilité est souvent déjà mise à mal par d'autres problèmes et à rendre par là même notre travail sensiblement plus complexe et plus difficile.

Les interventions financières de l'EPI ont été possibles grâce à la générosité de service-clubs, d'entreprises privées ou de particuliers, soutenant l'EPI de façon spontanée ou à l'occasion d'évènement de famille. La campagne de dons organisée en mai 2021 a remporté 17.930 euros, grâce à la générosité de 186 donateurs.

Le 20 décembre 2009 l'EPI avait signé une convention avec l'Association luxembourgeoise des Œuvres du Rotary (ALOR), association regroupant les divers Rotary Clubs du Grand-Duché et ayant été reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 18 août 2009. Aux termes de cette convention l'EPI prête ses services à l'association en question en vue de la gestion administrative des dons que cette dernière recueille. L'EPI est indemnisée pour les frais réels, engagés dans le cadre de cette coopération. Dans cette même logique une autre convention avait été signée le 15 avril 2011 avec la Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg.

7. Les localités des services de l'EPI

Dans l'intérêt de pouvoir opérer sur le niveau national et de s'approcher des personnes auxquelles elle assure le suivi, l'EPI s'est dotée de plusieurs pieds à terre, répartis à travers le pays, afin de faciliter l'accès à ses services.

Le siège social et administratif se situe à 5, rue de la Forêt à L-6196 **Eisenborn**, dans un immeuble appartenant à l'Etat dont, grâce à l'initiative de Monsieur le Ministre Claude Meisch, le rez-de-chaussée d'une aile a été mis à sa disposition par le Service National de la Jeunesse. La Fondation y dispose de plusieurs bureaux, d'un parloir et d'une salle de réunion.



Notre présence au **nord** du pays est couverte, d'un côté, par un bureau situé au sein du « Centre Beau-Séjour » à **Wiltz**, 21, rue du X Septembre et mis à disposition par les autorités communales et, de l'autre côté, par deux bureaux situés dans la Maison de l'Orientation « Beim Park », pris en location auprès de la Ville de **Diekirch**.

La Fondation est présente au **sud** du pays avec un bureau à **Esch-sur-Alzette** 10, rue de l'Eglise et deux bureaux sis à 38, rue Zénon Bernard. Le premier est pris en location auprès de la Ville d'Esch-sur-Alzette, qui est d'accord pour faire bénéficier l'EPI d'une aide financière équivalente au montant annuel du loyer. Les bureaux de la rue Zénon Bernard sont pris en bail auprès d'un propriétaire privé.



Le bureau à **Dommeldange**, 18A, rue de la Cimenterie, renforce notre présence de la Fondation au **centre** du pays. Ce bureau se trouve sur le site d'Arcelor-Mittal, dans l'immeuble du Coworking Space de Bamhaus sarl.

8. Visites et échanges

Afin de favoriser le travail en réseau avec d'autres intervenants susceptibles de compléter l'offre de service de l'EPI, l'EPI rencontre régulièrement d'autres acteurs du secteur social, des responsables d'entreprises, ... Ces rencontres permettent de nouer des contacts personnels et d'intensifier des relations existantes, dans le double but de faire connaître davantage les différents services de l'EPI et d'entretenir les relations existantes ou d'en créer de nouvelles.

En 2021, les collaborateurs de l'EPI, pour partie accompagnés de représentants du Conseil d'administration, ont eu des entrevues avec les institutions et services suivants :

- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministère du Travail et de l'Économie Sociale et Solidaire
- ADEM
- Rotary Club Luxembourg
- LAM Dommeldange
- CSEE
- Service Impuls Esch-sur.-Alzette
- Ligue Médico-Sociale
- Liewen Dobaussen
- Naxi
- Lycées divers
- ASTI
- Inter-Actions
- Association Luxembourgeoise Alzheimer
- Impuls Esch
- Deloitte
- Ronnen Dësch Esch
- Œuvre Grand Duchesse Charlotte
- Service des Formations pour Adultes (SFA)
- Gaardenprojet SNJ
- Esch 2022
- Cooperation Wiltz
- UNI Lëtzebuerg
- LISR
- Service forestier Esch/Alzette
- ONA
- Caritas
- EZZL
- CNFPC
- Saint-Martin Jeunes4
- Touchpoints asbl
- Croix-Rouge
- Ateliers Prise de parole
- Rotondes4Inter-Actions asbl
- Chiche Restaurant
- Théâtre ville de Luxembourg
- De Spackelter / De Buggi sàrl
- Jesuit Refugee Service
- BCEE
- Elco
- Minusines
- Ligue d'hygiène mentale
- Résonord
- Eis Zukunft zu Lëtzebuerg asbl
- BIL.

9. Le personnel

La structure du personnel de l'EPI se présentait comme suit à la fin de 2021:

Nom	Qualification	Entrée en service	Service	Tâche hebdomadaire
HANNEN Patrick	Chargé de direction	01/03/1995	Coordination	40
BOQUEL Sabrina	Assistante sociale	15/05/2002	Follow Up	20
COLLING Isabelle	Psychologue et psychothérapeute	01/11/2011	Service Psychologique	20
DE JESUS José	Chargé d'accompagnement social et professionnel	01/09/2018	AISP	40
ENGLING Sandy	Educatrice diplômée	01/10/2018	AISP	35
FARAMELLI Kim	Pédagogue diplômée	01/06/2019	Follow Up	25
FLAMMANT Michel	Educateur diplômé / chargé de direction adjoint	01/04/2013	Follow Up / Coordination	30
GONCALVES Susana	Assistante sociale	15/06/2014	AISP / Follow Up	20/10
GÖRGEN Simon	Pédagogue et psychothérapeute	15/05/2019	Service Psychologique	20
LACHAUSSÉE Cédric	Éducateur diplômé	01/02/2021	Service Inter-C	30
LOEWEN Danielle	Pédagogue	21/07/2009	Follow Up	30
MURRELL Patricia	Educatrice diplômée / chargée de direction adjointe	15/06/2007	Follow Up / Coordination	30
JADOUL Valérie	Éducatrice diplômée	15/10/2012	Follow Up	30
PERSENAIRE Anne	Politologue	01/11/2021	Service Inter-C	20
PICKAR Natalie	Éducatrice diplômée	01/07/2014	Follow Up (congé sans solde)	20
NEUMANN Thomas	Éducateur diplômé	15/09/2020	Follow Up	30
TURCO Fabrizio	Attaché administratif	01/02/2021	Administration	40
VAN LOOCK Jonathan	Éducateur diplômé	01/02/2021	Service Inter-C	30
VINANDY Nadine	Psychologue et psychothérapeute	01/12/2021	Service Psychologique	20

Parallèlement, le projet inter-c a été administré par Martine Neyen, travaillant pour compte de l'EPI sous le couvert d'un contrat de prestation de services.

Suite aux restrictions liées à la pandémie, qui se sont appliquées à partir de la mi-mars 2020, le nombre d'heures de formation et de supervision s'est vu réduit. Ainsi, seulement 5 sessions à 3 heures de supervision pour l'équipe entière ont eu lieu pendant l'exercice 2021. Le comité de direction a bénéficié de 3 sessions de supervision. Les membres du personnel ont la

possibilité de demander une supervision individuelle en cas de besoin. Une personne a bénéficié de cette offre en 2021.

Afin de pouvoir garantir une prise en charge de qualité, à côté de la supervision en équipe, les membres du personnel sont tenus de suivre des formations continues. Au cours de l'exercice 2021 les 15 agents au service de l'EPI ont accompli 692 heures de formation continue dans des structures spécialisées.

Suite aux restrictions et mesures sanitaires les échanges entre les membres des différents services de l'EPI et le Conseil d'administration, ont eu lieu via email et visioconférence.

10. La gestion financière et les comptes

Tributaire pour une partie de ses activités de dons en provenance d'entreprises privées, d'associations philanthropiques et de particuliers, l'EPI avait décidé en 2011 d'adhérer au Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public. Ce Code de bonne conduite est promu par l'asbl *Don en Confiance Luxembourg*. Souhaitant continuer le travail dans la ligne tracée par l'asbl qu'elle a remplacée, la Fondation EPI a veillé, dès sa constitution, à maintenir cette affiliation auprès de Don en confiance.

Le contrôle des comptes annuels de la Fondation est confié au réviseur d'entreprises agréé, STATERA Audit sàrl.

La comptabilité de la Fondation est tenue de manière à séparer les recettes et dépenses relatives aux grands secteurs d'activités identifiés ci-avant (conventions avec l'État pour le Service AISP et le fonctionnement des structures de logement en milieu ouvert, autres activités – dont celles des Service Follow up, Service Psychologique, Service Inter-C ainsi que l'acquisition et l'exploitation des véhicules de service, l'achat de mobilier et de matériel de bureau).

Malgré ses structures de gestion plutôt modestes, l'EPI entend être présente avec son offre dans l'ensemble du pays. Cette situation génère des frais de transport élevés qui sont seulement pour partie considérés dans les forfaits de déplacement, accordés par l'ONE.

Les ressources financières de l'EPI peuvent schématiquement être regroupées sous les postes suivants :

- contributions de l'Etat servant à rémunérer le personnel engagé sur base de la convention signée avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans le cadre du Service AISP (374.399,58 euros), sur base d'une nouvelle convention signée avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire dans le cadre du service Inter-c (304.000,00 euros) ou finalement à rétribuer les interventions de l'EPI sur base forfaitaire en exécution de la loi du 16 décembre 2008 sur l'aide à l'enfance et à la famille (ONE) (1.011.923,18 euros);
- prise en charge financière par la Fondation André Losch des frais générés par la gestion du projet inter-C (montant alloué en 2021 72.000 euros);
- placement des fonds financiers non utilisés ;
- recettes propres provenant d'appels de fonds adressés par l'EPI ou lui provenant de façon spontanée de la part de donateurs privés, de service-clubs, d'ONG et d'autres associations, voire d'entreprises du secteur privé ou de communes.

Les dons de particuliers et aides d'entreprises du secteur privé ainsi que de certains service-clubs dont l'EPI a bénéficié en 2021 se présentent comme suit :

- la campagne de dons de mai/juin 2021 auprès des amis et donateurs de la Fondation a rapporté 17.930 euros ;
- la société Deloitte General Services Luxembourg a fait bénéficier l'EPI d'un don de 10.000 euros dédiés à des aides directes aux jeunes pour des frais éducatifs;
- un remboursement de la part de la Fondation CGFP de Secours de 2.500 euros pour une aide accordée à une famille ;
- un don de 19.399 euros de la part de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte dans le cadre du programme ACTION Jeunes – Bien vivre la pandémie pour la réalisation du projet « Le vélo : un moyen de souffler pour s'évader culturellement » ainsi qu'un soutien continu pour le financement du projet « permis de conduire ».

L'année 2021 a finalement permis aussi d'actualiser les assurances souscrites par la Fondation.

11. Les organes statutaires

Le **Conseil d'administration** se compose comme suit :



Paul Schmit
Président



Raymond Schadeck
Vice-Président



Carole Majeres
Secrétaire



Gilles Walers
Trésorier



Martine Bertrand
Membre



Marc Jallay
Membre

Tenant compte des mesures de restrictions dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie, le Conseil d'administration ne s'est réuni qu'à 3 reprises en 2021.

Compte tenu de la prolifération des services de la Fondation et de l'augmentation de son effectif, le Conseil d'administration avait jugé indiqué de renforcer la direction de l'EPI, en mettant en place un **comité de direction**. Ce comité est composé de Patrick Hannen, chargé de direction et président dudit comité, auquel ont été adjoints Michel Flammant et Patricia Murrell en qualité de chargés de direction adjoints. Cette nouvelle structure est censée notamment garantir la permanence au niveau de l'exécution des tâches de coordination et de décharger le chargé de direction d'une partie de ses responsabilités. Les deux chargés de direction adjoints restent par ailleurs partiellement actifs dans leurs fonctions d'éducateurs gradués au sein du Service « Follow up ». Parallèlement à la mise en place du comité de direction, le Conseil d'administration a finalisé un organigramme déterminant avec la précision utile les tâches revenant aux différents services de la Fondation et aux agents qui y sont affectés.



Patrick Hannen
Chargé de direction



Patricia Murrell
Chargée de direction adj.



Michel Flammant
Chargé de direction adj.

Eisenborn, mai 2022
Le Conseil d'administration